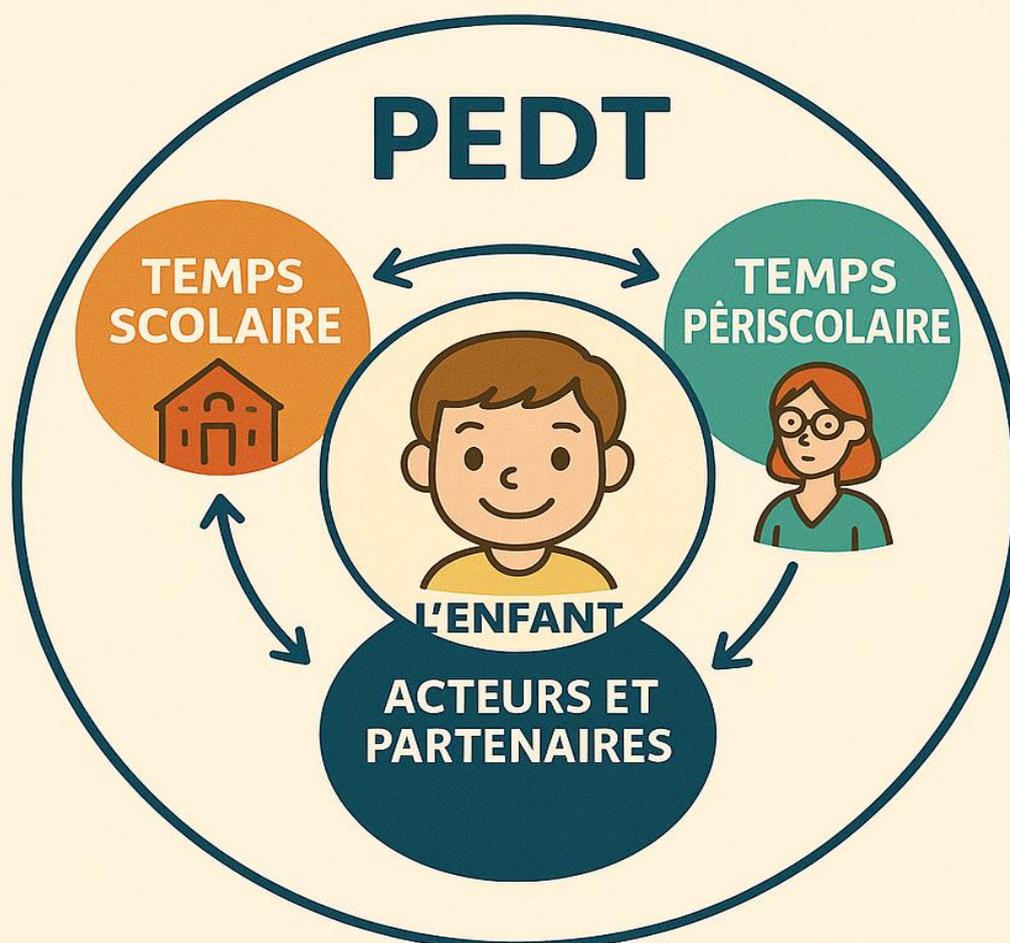


Ville d'Yvetot



Projet Educatif De Territoire

PLAN MERCREDI

2025-2029



Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Evaluation PEDT 2021/2024	3
	AXE 1.....	4
	AXE 2.....	6
	AXE 3.....	8
	AXE 4.....	10
III.	La gouvernance du PEDT	12
IV.	Plan Mercredi	13
V.	Phase de diagnostic	13
	1- Présentation du territoire.....	14
	2- Etat des lieux de l'existant.	15
	3- Recueil de données statistiques.	26
	4- Le temps de travail partenarial.....	31
	5- Le questionnaire aux familles	33
VI.	Objectifs et pistes de travail	35
VII.	Les objectifs	37
	1- Fonctionnement	37
	2- Définition des objectifs.....	38
	OP1 : Renforcer la collaboration entre les parents et les acteurs éducatifs afin de soutenir la parentalité.....	38
	OP2 : Favoriser l'accompagnement du jeune enfant vers le citoyen de demain.....	39
VIII.	L'évaluation	40
	1- Evaluation de l'action (court terme).....	40
	2- L'évaluation annuelle du PEDT (moyen terme).	40
	3- Evaluation finale du PEDT (long terme).....	41
IX.	Conclusion	42
	Annexe.....	43

I. Introduction

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la ville d'Yvetot s'inscrit dans une démarche ambitieuse et collaborative visant à garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent, de qualité et équitable, en complémentarité avec les enseignements scolaires. Ce dispositif, impulsé par la CAF et la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), permet de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (services municipaux, Éducation nationale, associations, structures culturelles et sportives, parents) autour d'objectifs visant la complémentarité éducative.

Située au cœur du pays de Caux, Yvetot, commune dynamique de la Seine-Maritime, place l'épanouissement et la réussite de ses jeunes au cœur de ses priorités. À travers ce PEDT, la municipalité réaffirme son engagement pour une politique éducative locale cohérente, inclusive et innovante, qui prend en compte les besoins spécifiques du territoire, les rythmes de l'enfant, et l'égalité d'accès aux activités éducatives, culturelles et sportives.

Ce document fixe ainsi le cadre d'une coordination renforcée entre les temps scolaires et périscolaires dans une logique de continuité éducative. Il constitue à la fois une feuille de route et un outil de dialogue pour construire, ensemble, une ville éducatrice au service de tous les enfants d'Yvetot.

II. Evaluation PEDT 2021/2024

La rédaction de ce nouveau PEDT débutera par l'évaluation du précédent. Cette dernière se présentera sous forme de tableau rappelant les objectifs généraux et opérationnels, les moyens envisagés à l'origine et les moyens réellement mis en œuvre.

La section **Bilan/Impact/Suite à donner** développera plus en détail les actions menées. La finalité de cette partie sera de mesurer l'impact avec la situation initiale (des changements ont-ils été observés ? Les problématiques ont-elles été résolues...). Cette dernière analyse nous permettra de confirmer l'atteinte ou non de l'objectif, de justifier de sa reconduction sur le PEDT suivant, sous sa forme actuelle ou repensée.

AXE 1

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Moyens envisagés	Mise en œuvre
PARENTALITE, ROLES EDUCATIFS ET EDUCATION PARTAGEE	Soutenir les parents dans leur rôle.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions parents-Enfants. - Proposer des lieux de convivialité entre parents, animés ou non, avec ou sans enfants. - Mettre à disposition des outils ludiques et éducatifs. - Proposer des solutions de répit aux parents. 	<p>Intervention sur le harcèlement auprès des enfants des écoles élémentaires publiques puis intervention auprès des parents sur le sujet des écrans.</p> <p>—</p> <p>Création de 2 malles pédagogiques sur le sommeil (projet stagiaire DEJEPS)</p> <p>—</p>
	Améliorer la rencontre et la communication entre les parents et les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à des supports de communication adaptés aux préoccupations de chacun - Proposer des temps de rencontre ponctuels, festifs ou non. - Impliquer les parents dans la vie des structures (établissements scolaires, accueils périscolaires, associations, etc...) 	<p>Création d'une plaquette de prévention numérique (Cf Annexe)</p> <p>—</p> <p>Organisation du festival des jeux.</p> <p>—</p> <p>Mise en place du dispositif « Aides aux vacances »</p>

Bilan/impact/suite à donner : OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

Le diagnostic initial faisait apparaître la nécessité d'accompagner les parents dans leurs missions éducatives. Le dispositif « aide aux vacances » a vu le jour (entre 20 à 25 dossiers sont financés par an). Cela consiste en une prise en charge par la ville d'une partie du coût du séjour d'un élève habitant Yvetot. Le montant de l'aide varie en fonction de la durée et du quotient familial.

Des actions ont également été mis en place. Le festival des Jeux (manifestation ludique ouverte à tous) rassemble entre 450 et 500 personnes par édition et permet un temps d'échange et de partage entre parents et enfants.

Nous avons également développé des outils à destination des familles. Une problématique liée aux écrans et au sommeil avait été identifiée. Le stagiaire en DEJEPS affecté au service, s'en est donc saisi pour en faire son projet de formation : 2 mallettes pédagogiques destinées aux parents mais aussi aux professionnels ont été créées et sont empruntables. Elles ont pour objectif d'offrir une alternative aux écrans tout en ayant un apport pédagogique (comment fonctionne le sommeil ? que se passe-t-il lorsqu'on regarde des écrans le soir ?...). Enfin, le groupe de travail a pu construire et sortir une plaquette de prévention numérique à destination des parents, permettant de transmettre des informations telles que les application du moment, le contrôle parental, la norme PEGI, les personnes ressources du territoire (Cf annexe) .

Malgré tout, le bilan reste mitigé. Il apparait que le soutien à la parentalité reste une nécessité. Des problématiques et des préoccupations demeurent et de nouvelles apparaissent. L'implication parentale dans la vie des structures reste à la marge et les dérives s'accroissent parfois (absentéisme scolaire, déviances nouvelles ...). L'aspect communication entre parents et professionnels a très peu été développé.

La parentalité est une thématique qui évolue avec le temps et qui mérite un travail à long terme. La Convention d'Objectif et de Gestion de la CAF 2023-2027 oriente une partie de ses actions vers le soutien à la parentalité et la branche famille en est un acteur incontournable. Il serait donc pertinent de maintenir et de renforcer nos actions dans le cadre du soutien à la parentalité dans le prochain PEDT.

AXE 2

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Moyens envisagés	Mise en œuvre
FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE	Faire découvrir ou redécouvrir les règles de vie citoyenne	<p>-Définir des valeurs communes autour du respect et de la solidarité par la mise en place d'une charte d'accueil commune aux différents partenaires.</p> <p>Mettre en place des actions de prévention notamment en matière de harcèlement et de sécurité routière.</p>	<p>Prévention du harcèlement entre enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de collégiens (Albert Camus) par la C.P.E. - Formation des agents de la Ville et de professionnels partenaires (école Cahan Lhermitte, MJC, Centre socioculturel) - Formation des élus du C.M.J. <p>- Prévention au sein des écoles élémentaires publiques.</p> <p>- Mesure de responsabilisation (collège Albert Camus).</p>
	Accompagner un usage respectueux et citoyen des nouveaux moyens de communication notamment les réseaux sociaux	<p>-Mettre en place des actions pour favoriser la bonne utilisation de l'outil Internet.</p> <p>-Accompagner les publics à l'utilisation des outils numériques.</p>	<p>—————</p> <p>Mise en place de rencontres avec certains publics extérieur à l'accueil de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rencontre intergénérationnelle avec les résidents du RPA.</i> - <i>Partage d'activité avec les enfants de Léo KANNER et de l'IME.</i>
	Permettre à l'enfant et au jeune de devenir un individu autonome et responsable, favoriser son engagement	<p>-Mettre en place des actions pour encourager le respect de soi et des autres.</p> <p>-Apprendre à faire seul.</p> <p>-Accompagner, soutenir et valoriser les projets des enfants et des jeunes.</p>	<p>—————</p> <p>Mise en place de temps de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Harcèlement (création d'affiche, organisation de la journée « non au harcèlement »)</i> - <i>Prévention routière (développement du permis vélo et du permis piéton).</i> <p>—————</p> <p>Mise en place de temps de partage pour apprendre à connaître autrui</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Installation des bancs de l'amitié dans la cour de l'école CAHAN LHERMITTE.</i>

			<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tournoi sportif inter-structure (tournoi de rugby ; tournoi de handball, olympiades).</i> - <i>Carnaval des écoles</i>
--	--	--	--

Bilan/impact/suite à donner : OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

Le diagnostic du PEDT 2021/2024 faisait état d'une augmentation des violences verbales, du chantage et du harcèlement via les réseaux sociaux. Plusieurs réponses ont été apportées pour tenter d'atteindre cet objectif.

La formation a été mise à l'honneur puisque 30 collégiens, 33 agents de la ville, 4 partenaires professionnels (école CAHAN LHERMITTE, MJC et centre Socioculturel) et des élus du Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) ont profité d'une formation « Ambassadeur contre le Harcèlement ». Cette formation a permis de mettre en place une écoute active et de proximité et d'identifier certaines problématiques.

Des temps d'information et de sensibilisation ont également été organisés auprès des jeunes. Ainsi, les élèves des écoles publiques se sont vu proposer une journée de sensibilisation au harcèlement. Ils ont pu assister à un spectacle-débat mais également à une intervention des ambassadeurs du collège et du CMJ, accompagné du GAPASE (Groupement Académique de Prévention et d'Appui à la Sécurisation des Etablissements). Les écoles participent chaque année à la journée « Non aux Harcèlement » où des affiches sont créées.

L'accueil de loisirs ouvrent régulièrement ses portes à des structures extérieures. Ainsi, des temps intergénérationnels sont organisés régulièrement avec les résidents de l'hôpital d'Yvetot ou la résidence du béguinage (résidence autonome) et des moments d'inclusion sont souvent planifiés avec les enfants de l'IME ou de l'espace Léo KANNER.

Enfin, du matériel favorisant la rencontre ainsi que des temps de partages collectifs ont été initiés. Ainsi, 2 bancs de l'amitié ont été installés dans la cour de l'école CAHAN LHERMITTE et des tournois sportifs entre les établissements ont été organisés. Enfin un carnaval unique rassemblant l'ensemble des écoles privées et publiques, a vu le jour en Mars 2025. C'est le seul évènement qui a rassemblé l'ensemble des élèves du 1^{er} degré au même endroit sur une même après-midi.

Les moyens mise en œuvre pour atteindre l'objectif semblent donc cohérents. Toutefois, l'impact sur le public semble mitigé. Si les informations sont transmises et si des phases de prévention ont été faites, l'ouverture à autrui reste compliquée. Il persiste un sentiment de sectorisation sur la ville malgré les actions faites en faveur de tous (ex : rien n'est fait pour tel quartier). Il semble important de continuer à travailler sur les bases de la citoyenneté et du vivre ensemble, de développer des projets hors les murs, de ne plus se satisfaire des projets mis en place au sein des structures. Il faut multiplier les lieux de rencontres en allant vers les familles. On se rapproche ainsi des lieux de vie du quotidien. On peut espérer un impact plus important au sein des familles. Il est espéré également un déplacement des familles d'un évènement à l'autre afin de favoriser la mixité.

Le « vivre ensemble » sera donc maintenu dans le prochain PEDT, mais fera partie intégrante d'un parcours plus global. Il semble judicieux de le travailler dans un ensemble de valeur favorisant l'intégration et les relations sociales.

AXE 3

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Moyens envisagés	Mise en œuvre
ACCES AUX LOISIRS, A LA CULTURE ET AUX SPORTS	Améliorer la communication entre les professionnels et envers le public	<p>-Créer des supports de communication pour les professionnels concernant des actions ponctuelles.</p> <p>-Être le relais des activités, actions, projets des partenaires.</p>	<p>Organisation du forum sport et loisirs</p> <p>_____</p> <p>Mise en place à chaque vacance scolaire du dispositif « Atout découverte »</p> <p>_____</p> <p>Communication développée par une plaquette papier et des supports numériques pour atteindre le plus de personnes possibles.</p> <p>_____</p> <p>Mise en place d'une communication anticipée auprès des personnes les plus éloignées de la culture et des loisirs avec l'appui de certaines structures (Centre socioculturel Saint Exupéry)</p> <p>_____</p>
	Encourager et accompagner l'envie d'aller vers	<p>-Accompagner les publics à découvrir des activités qu'ils ne connaissent pas.</p> <p>-Organiser des temps de découvertes</p>	<p>Intervention d'associations sportives et culturelles sur le temps méridien pour initier les enfants à ces activités.</p> <p>_____</p> <p>-Yvetot : Terre de Jeux 2024.</p> <p>_____</p> <p>-Dispositif Coup de Pouce Jeune.</p> <p>_____</p> <p>-Séance de cinéma est offerte avant les vacances de Noël</p>

Bilan/impact/suite à donner : **OBJECTIF ATTEINT**

Le diagnostic initial faisait état des difficultés des familles à accéder au sport, aux loisirs et à la culture. Face à ce constat, les moyens mis en œuvre par la collectivité afin de faciliter l'accès ont été importants et ont portés leurs fruits.

L'organisation du forum sport et loisirs chaque année en Septembre a permis aux familles de prendre connaissance des activités disponibles à Yvetot. Un premier contact s'établit et des inscriptions peuvent être faites.

Nous pouvons aussi mettre en lumière les statistiques de fréquentation du dispositif Atouts Découvertes (initiation gratuite sur inscription pendant les vacances) qui est victime de son succès (taux de remplissage à 80%, manque de place et de créneau sur certaines activités).

De plus, la ville participe financièrement à l'inscription d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle. Il s'agit du Coup de Pouce Jeune. L'enveloppe permet l'instruction d'une vingtaine de dossiers pour une prise en charge maximum de 150€.

Dans le même ordre d'idée, elle conventionne aussi avec plusieurs associations sportive et culturelle pour des interventions sur le temps de la pause méridienne, dans les écoles.

Enfin, la collectivité a choisi d'offrir la séance de cinéma de chaque élève Yvetotais lors de la sortie « Cinéma de Noël ». Cela représente entre 950 et 1000 élèves chaque année.

Ces propositions sont maintenant bien ancrées dans les habitudes des familles et partenaires du territoire Yvetotais. Les demandes se font de manière autonome par les familles.

En s'engageant dans le label Terre de Jeux 2024 et en accueillant le passage de la flamme olympique le 05 Juillet 2024, la ville s'est donné les moyens de rendre le sport accessible à tous en proposant des temps forts :

- ***Sensibilisation au sport santé (en partenariat avec CPTS)***
- ***Démonstrations sportives avec les clubs locaux.***
- ***Concerts.***
- ***Expositions sur l'olympisme.***
- ***Mise en valeur des athlètes Yvetotais (Alexis HANQUINQUANT, Annaëlle DESHAYE).***
- ***Animations sportives pour les établissements scolaires et espace dédiés le long du parcours.***

Par rapport à la situation initiale, on peut donc constater un impact positif et considérer l'objectif comme **atteint**.

De ce fait, il n'est donc pas envisagé de prolonger cet objectif dans le prochain PEDT. L'amélioration de cet axe passerait par des facteurs extrinsèques (réponses des associations, disponibilité des encadrants, disponibilités des équipements sportifs...) que le PEDT en lui-même ne saurait solutionner.

Toutefois, les dispositifs mis en place seront maintenus afin de continuer à promouvoir l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.

Ces derniers sont des vecteurs de cohésion sociale très importants. Ils seront donc utilisés comme support pour mener nos futurs projets à bien.

AXE 4

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Moyens envisagés	Mise en œuvre
ENGAGEMENT ET ORIENTATION DES JEUNES ET JEUNES ADULTES	Favoriser la communication sur les dispositifs et structures existantes	-Développer un support de communication adapté pour informer les jeunes en temps réel -Proposer des temps d'information et d'orientation hors les murs.	- Mise en place du dispositif « Tope Là » — -Accueil et Co Organisation de l'édition 2024 de « Tournée Jeunesse » avec le Réseau des MJC normandes. —
	Responsabiliser les jeunes et jeunes adultes dans l'élaboration de leurs projets individuels et collectifs	Développer, accompagner et valoriser les jeunes dans leurs différentes actions. -Susciter l'envie de découvrir et d'expérimenter.	-Accueil de services civiques — -Ateliers partagés Mission Local/Maison de quartiers — -Pass'animation

Bilan/impact/suite à donner : OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

L'engagement et l'orientation des jeunes est une question à laquelle nous avons tenté d'apporter des réponses.

La ville a été le support de différents dispositifs d'insertion. Elle accueille en effet chaque année des candidats au dispositif Tope Là (entre 3 et 4 sur chaque édition du Yvetot CosgameShow) mais également des services civiques à l'accueil de loisirs (2 par an). De cette façon, les jeunes de plus de 16 ans bénéficient d'une première expérience professionnelle ou bien d'une confirmation dans leur (ré)orientation professionnelle.

La Maison de Quartiers propose également des ateliers ludiques pour les jeunes fréquentant la mission locale à raison d'une fois par cycle (de vacances à vacances). Une dizaine de jeunes inscrits à la mission locale se voient proposer des ateliers cuisine, jeu de société ou sportif. Il s'agit de faciliter la réinsertion des jeunes via des animations de groupe mais aussi de faire connaître la Maison de Quartiers. Cette dernière est en effet facilitatrice de lien social.

La ville d'Yvetot met également en place le Pass'Animation afin d'apporter une aide à 1 ou 2 jeunes par an, pour le financement de la première partie du BAFA. Le jeune s'engage alors à travailler à l'accueil de loisirs durant son stage pratique. C'est une aide qui est peu sollicitée par les jeunes. Il serait intéressant de les questionner s'il s'agit d'un manque d'information ou bien si c'est l'attractivité de l'offre qui est à remettre en question.

Enfin, le 23 Octobre 2025, la ville d'Yvetot a accueilli et co-organisé TOURNEE JEUNESSE, avec le réseau Normand des MJC, qui est un évènement annuel piloté par le département. Cette journée était rythmée par un temps d'échange et de partage sur l'engagement de la jeunesse le matin et par un village jeunesse avec divers ateliers l'après-midi (escape game, simulateur de conduite, e-sport...).

Le bilan chiffré de cette manifestation a été le suivant:

Partenaires

- 34 Structures intervenantes (12 portées par des jeunes)
- 25 associations
- 1 IME
- 1 service déconcentré de l'Etat (SDJES)
- 2 services décentralisés départementaux 76 (DJSCI et PMI)
- 1 Lycée (groupe de musique)
- 3 indépendants
- 1 entreprise

Fréquentation

- Plus de 350 visiteurs hors intervenants soit plus de 400 personnes accueillies

Malgré tout cela, le bilan reste assez mitigé pour cet objectif. En effet, seul un travail de surface a été fait sans réellement travailler sur le fond comme souhaité à l'origine. Les partenaires se connaissent mais le travail mutualisé reste ponctuel (une animation, une journée, un évènement).

Le travail de réseau ne s'est pas vraiment opéré et peu de changement ont été observés chez le public jeune (peu de projet, habitude de consommation, engagement limité ...). A titre d'exemple, très peu de jeunes Yvetotais se sont déplacés pour l'évènement TOURNEE JEUNESSE. Est-ce un manque de communication ? Un manque d'intérêt ? Une méconnaissance ? Il s'agira donc de continuer à travailler cette idée dans le prochain PEDT car le besoin reste d'actualité. Il sera peut-être nécessaire de la repenser pour l'intégrer dans un ensemble et créer cet effet de réseau.

III. La gouvernance du PEDT

La gouvernance du PEDT sera organisée via plusieurs groupe de décision et de concertation.

a. Le Comité de Pilotage (COFIL).

Le COFIL a pour mission de valider les choix stratégiques du projet. Il est composé d'élus, des techniciens référents du PEDT (chef de service/directeur de pôle/DGS) ainsi que des partenaires institutionnels (CAF/SDJES). Il est relativement fixe avec peu d'entrée ou de sortie du groupe. Le COFIL se réunit une à deux fois l'année et permet de valider des ajustements si nécessaire.

b. Le Comité Technique (COTECH).

Il s'agit d'un groupe de travail qui a pour but de réfléchir aux actions adéquates et à leur mise en place sur le terrain en lien avec les objectifs. Il est force de proposition auprès du COFIL. La constitution peut être variable et dépendre de l'investissement des partenaires. L'intégration et la sortie d'un COTECH peut se faire d'une année sur l'autre via un questionnaire transmis en début d'année aux partenaires.

c. Le Comité Technique « élargi ».

Le COTECH élargi est un groupe de travail purement opérationnel. Le COTECH peut intégrer des partenaires ou des collaborateurs de manière très ponctuelle, en fonction des besoins de mise en place.

Dans le cadre des COTECH et des COTECH élargi, la récurrence de réunion dépendra des projets à mettre en place. Ils peuvent en effet nécessiter plus ou moins de rencontre suivant leur importance.

Des groupes de travail thématique pourront être mis en place si plusieurs projets dans un même COTECH voient le jour.

IV. Plan Mercredi

Le service Enfance Jeunesse Famille de la ville d'Yvetot dispose d'une équipe d'animateurs permanents et formés qui interviennent sur les différents périscolaires (accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que la pause méridienne). Ils interviennent également sur l'accueil de loisirs du mercredi. Ces temps sont tous déclarés auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Education et du Sport (SDJES). La ville d'Yvetot dispose donc du terrain favorable à la labellisation Plan Mercredi de son PEDT.

Le projet pédagogique périscolaire en annexe de ce PEDT, répond de façon adéquate à la charte du Plan Mercredi (Cf Annexe). Cela induit de :

- *Développer la complémentarité et la cohérence éducative :*

Des rencontres régulières les directeurs d'écoles, les enseignants et les animateurs doivent être organisés afin de mettre en lien les projets d'école, les projets de classe et les projets d'animation.

- *Accueillir tous les publics sans distinction.*

Les enfants inscrits aux différents temps périscolaires disposent des mêmes droits quant à leur accueil.

- *Mettre en valeur les richesses du territoire*

Cela peut se traduire par le fait de sortir de l'enceinte de l'accueil de loisirs ou de l'accueil périscolaire pour mener ses projets. Yvetot dispose de lieux propices pour cela (Cf partie V-2 Etat des lieux de l'existant).

- *Proposer des activités éducatives de qualité :*

L'animateur doit être force de proposition, innover dans ses pratiques et s'interroger sur l'intérêt de son animation (pourquoi est ce que je la mets en place ? Quelle mise en valeur ?). Même si elles peuvent demeurer, notamment pour prendre en compte les envies des enfants, les activités occupationnelles ou dites récréatives (c'est-à-dire pour faire passer le temps) ne devront pas être légion.

V. Phase de diagnostic

La phase de diagnostic, comme dans tout projet, est une phase importante dans la viabilité de ce dernier. Elle sera en effet calquée sur la réalité de terrain, sur ses forces et ses faiblesses, sur les besoins identifiés auprès des familles et des partenaires. La phase de diagnostic permet d'établir un plan d'action et d'en maximiser sa réussite.

Dans le cadre du PEDT, elle va se dérouler en plusieurs étapes :

- 1) *Présentation du territoire.*
- 2) *Etat des lieux de l'existant.*
- 3) *Recueil de données statistiques (INSEE).*
- 4) *Temps de travail multi-partenarial.*
- 5) *Questionnement aux familles.*

Le but de ce diagnostic en 5 étapes permettra en premier lieu de terminer les points forts du territoire Yvetotais (points 1 et 2). Ces derniers seront capitaux car ils serviront d'appuis aux actions mises en place dans le cadre de ce PEDT.

Dans un second temps, les points 3,4 et 5 permettront de déterminer les objectifs à défendre dans le cadre de ce Projet Educatif De Territoire, d'orienter nos actions et éviter les hors sujets, chronophages et inefficaces. Car si l'objectif du PEDT est de mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune, nous devons pour cela fédérer les familles en répondant à leurs attentes et à leur besoin pour s'assurer de leurs participations à nos actions. La phase de diagnostic crée donc une base solide sur laquelle repose le dispositif et en assure sa pérennité.

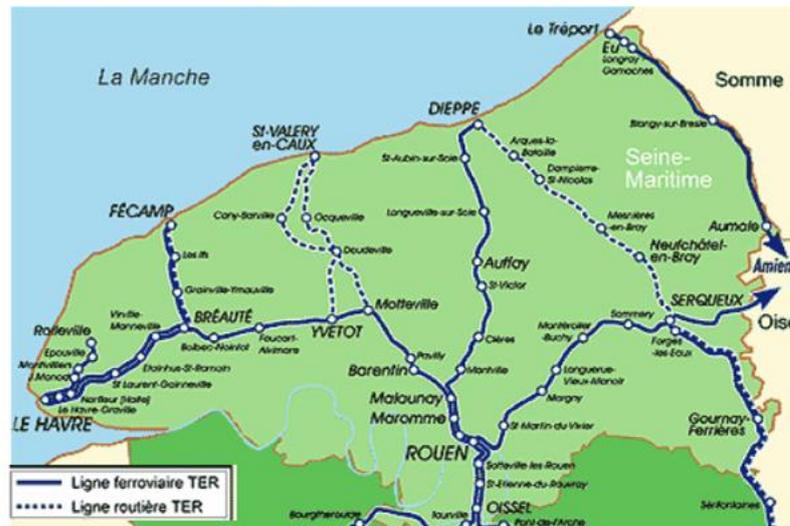
1- Présentation du territoire.

La ville d'Yvetot (76190) est située dans le département de la Seine-Maritime, au sein de la Normandie. Elle fait partie de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie, elle-même constituée de 19 communes (26 156 habitants_INSEE 2021).



Yvetot est la capitale du Pays de Caux. La ville est au centre du triangle Dieppe - Rouen - Le Havre. Elle est devenue un centre de services et de commerces important pour tout ce territoire. La gare d'Yvetot est desservie par la ligne « Le Havre-Rouen-Paris ».

L'A29 permet aux Yvetotais de se diriger sur le Havre, Rouen et Dieppe. L'autoroute A151 a été prolongée jusqu'à Yvetot, ce qui donne un accès à Rouen, Amiens ou Le Havre. Le pont de Brotonne permet aussi de relier la ville à l'autoroute A13.



La commune d'Yvetot comptait 11 385 habitants lors du dernier recensement (2021).

Les différents quartiers ont été construits autour du centre-ville. Depuis quelques années, des zones d'activités commerciales et industrielles se sont développées en périphérie de ces quartiers.

2- Etat des lieux de l'existant.

La ville d'Yvetot dispose de nombreux atouts pour la mise en place de son PEDT à commencer par ses propres services (Cf organigramme en annexe). Si tous ont leur importance, certains de ses services seront des supports directs pour le PEDT.

- Le service Enfance Jeunesse Famille :

Il appartient à la Direction des Services à la Population et de l'Education (DSPE). Il s'agit du service qui s'est vu confier le pilotage du PEDT en Août 2024. Il était auparavant piloté à la Direction de la Communication et des Dynamiques Locales (DCDL, Cf ci-dessous).

Font partie intégrante de ce service :

o Un accueil de loisirs :

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans environ. Limité à 163 places et déclaré auprès du SDJES, une équipe d'animateurs permanents fait vivre cette structure. Cette équipe est composée d'une directrice, d'un animateur/directeur adjoint (qui remplace la directrice lors de ses absences) et 9 animateurs permanents. L'équipe est complétée par des contrats aidés et des services civiques.

L'accueil de loisirs est ouvert chaque mercredi et durant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël).

- *Des accueils périscolaires*

Implanté dans les écoles publiques élémentaires, les accueils périscolaires permettent d'accueillir les enfants un peu plus tôt le matin (de 7h20 à 8h20) et plus tard le soir (de 16h30 à 18h30). La municipalité met en place également une pause méridienne allongée (11h30/13h30) durant laquelle les enfants se voient proposer des temps d'activité menés par les animateurs permanents de la ville ou par des associations avec lesquelles elle a conventionné.

Une cellule administrative, composée de 3 agents, est dédiée entre autre aux inscriptions périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire aussi qu'à leur règlement.

NB : la ville d'Yvetot a fait le choix de maintenir la semaine à 4 jours en dérogeant ainsi à l'organisation des rythmes scolaires.

- *La Maison de Quartiers*

Située dans le quartier Rétime, la Maison de Quartiers propose à l'ensemble de ses adhérents un programme d'activités (régulières ou ponctuelles) et des sorties (gratuites ou payantes). Elle accueille également les jeunes de 12 à 17 ans dans le cadre de son accueil de jeune (déclaration auprès du SDJES), notamment en fin d'après-midi (16h30/18h30), les mercredis et durant les vacances scolaires. Elle est également le point de chute de quelques associations (dance, théâtre, jeux...).

Générateur de lien social, la maison de quartiers propose également des ateliers mutualisés entre les différents publics en développant des projets intergénérationnels (ex : dictée lors de la semaine bleue) ou solidaire (ex : les cadeaux du cœur).

3 animateurs (dont un directeur de l'accueil de jeune) animent la structure.

- *La Direction de la Communication et des Dynamiques Locales.*

La DCDL est une direction dans laquelle plusieurs services ont été rassemblés. 2 sont particulièrement intéressants dans la mise en place du PEDT :

- *La communication*

Outil indispensable pour faire connaître le PEDT, le service communication se fait le relais des groupes de travail. Des plans de communication efficaces sont ainsi établis afin de porter à la connaissance de toutes les familles, les actions sur le territoire. C'est aussi un service ressources en infographie.

- *Le service des sports*

La ville d'Yvetot ne dispose pas d'éducateurs sportifs au sein du service des sports. Toutefois, ce dernier fait le lien avec l'ensemble des associations sur la ville d'Yvetot (Cf le tissu associatif). Il dispose également des disponibilités et des occupations dans les différents gymnases de la ville.

- *La Direction des services techniques et de l'aménagement.*

La ville d'Yvetot dispose d'un service technique extrêmement complet sur lequel nous pouvons nous appuyer. La multiplicité des corps de métier présents (logistique pour le transport de matériel, électricien, environnement...) facilite grandement la mise en place d'action de terrain.

En plus des différents services municipaux, la ville dispose également d'infrastructures fonctionnelles permettant de mettre en valeur son territoire, à commencer par les équipements sportifs

- *Les équipements sportifs*
 - o *La plaine des Sports*

Il s'agit d'une zone rassemblant plusieurs salles et terrains :

- *Stade d'athlétisme Stéphane DIAGANA*
- *Terrain de Hockey sur gazon Adrien LECLERC*
- *Gymnase Christophe PROFIT*
- *Gymnase Nicolas VANIER*
- *Salle Jacques SECRETIN*
- *Un espace fitness de remise en forme extérieur accessible à tous.*
- *Un terrain de rugby :*
- *Terrain de boule Marcel RACINE*



D'autres structures sportives sont également réparties sur le territoire.

- o *Gymnase Paul VATINE*



- *Le stade Foch.*



- *Le stade du champ de Mars*



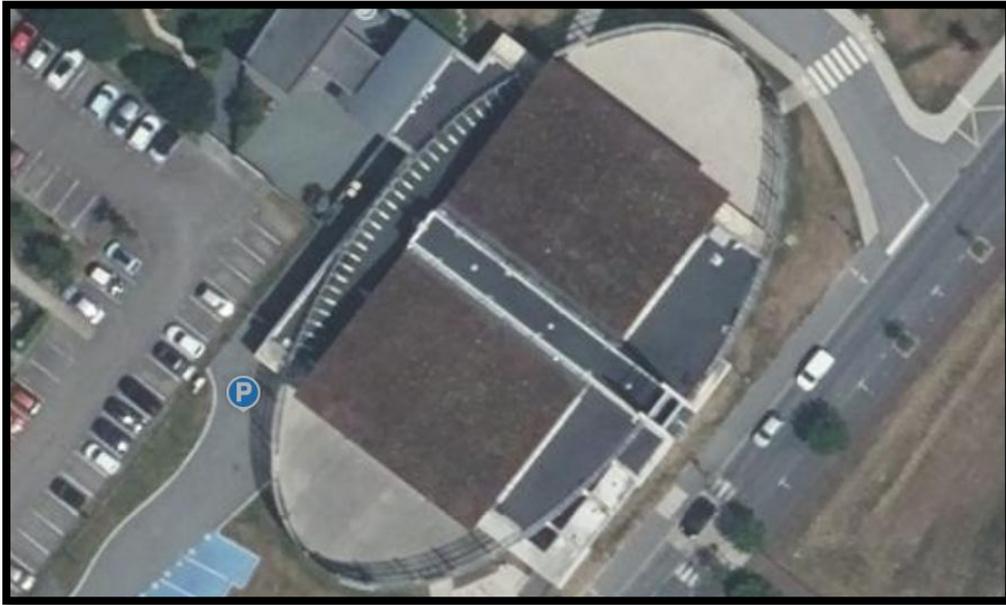
- *Courts de tennis*



En fonction des créneaux d'utilisation des associations sportives, ces infrastructures sont potentiellement disponibles.

- *La salle du Vieux Moulin*

Salle polyvalente de 900 m² pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes suivant la configuration. Elle est disponible à la location et est régulièrement utilisée pour les projets municipaux.



- *Espace culturel Les Vikings*

Salle de spectacle municipale pouvant accueillir plus de 800 personnes et proposant une programmation variée de spectacle, allant de la chanson à l'humour. C'est un accès à la culture à portée de main.



- *Galerie DUCHAMP et Musée des Ivoires*

La galerie DUCHAMP accueille régulièrement des expositions, des artistes en résidence et mène des ateliers artistiques auprès du public. Quant au musée des Ivoires, il dispose d'une collection conséquente d'ivoires, de céramiques et de sculptures.



- *Les parcs et les jardins*

La ville d'Yvetot dispose de 3 squares, espaces libres d'accès destinés aux familles. Ils sont agrémentés de jeux extérieurs ou de mobiliers urbains et sont entretenus par les services de la ville. Le square Bobée reste notamment très intéressant de par sa superficie.



- *Patrimoine historique et culturel*

La ville d'Yvetot est un territoire riche de vestiges dans ce domaine. C'est une véritable plus-value dans la mise en place d'action et de continuité éducative.

o *Le manoir du Fay*

Parc de 7 hectares, le Manoir du Fay est la propriété de la ville d'Yvetot. Si la bâtisse est actuellement interdite au public, l'accès au parc, à la mare et aux animaux sont libres. L'association « Faire vivre le Manoir du Fay » (reconnue d'intérêt général) y propose des animations, entretient ce parc, recherche des moyens pour contribuer à la restauration du monument et prodigue les soins aux animaux.



- *L'église Saint Pierre.*

Au-delà de l'aspect religieux, l'église Saint Pierre dispose de la plus grande verrière d'Europe avec une superficie de 1026 m². Cet édifice se caractérise par sa forme ronde (40m de diamètre) et par un beffroi de 45m de haut.



- *Les instances municipales :*

La ville d'Yvetot dispose également de groupe représentatif et actif au quotidien.

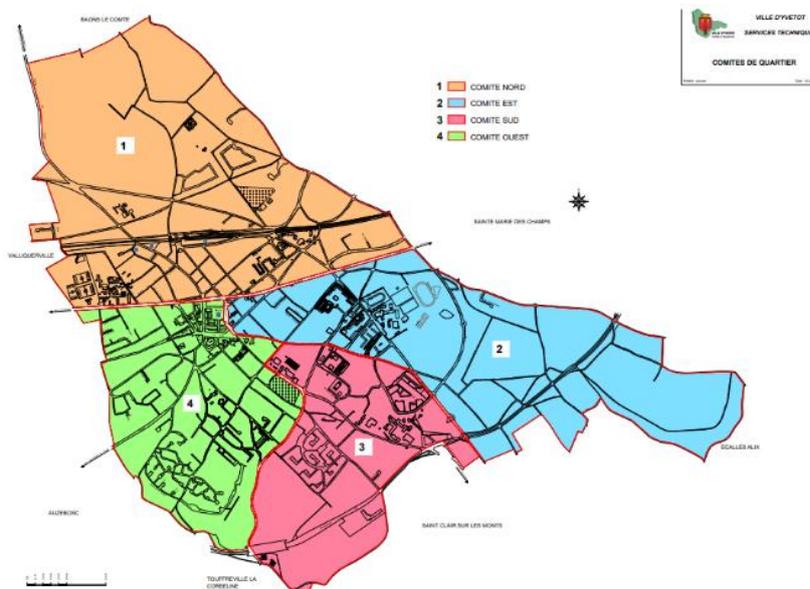
- *Conseil municipal d'enfant (CME) et conseil municipal de jeune (CMJ).*

Le CME est composé de **16 élèves** élus, issus des classes de **CM1 et CM2** des écoles élémentaires d'Yvetot (Jean PREVOST, CAHAN LHERMITTE et SAINT MICHEL). **Le CMJ** est composé **16 élèves** de la 6^e à la 3^e des collèges CAMUS et BOBEE. Les conseillers sont élus pour une durée de 2 ans et se consacrent principalement à des projets liés à leur ville.

- *Comité de quartiers.*

Lieux de mise en œuvre de la démocratie de proximité, les comités de quartier sont l'interface entre les élus et la population. Ouvert à tous, particuliers, associations et structures diverses, ils sont force de proposition et aussi d'alerte, si nécessaire.

La ville est découpée en 4 Comités de quartier. Chaque comité de quartier est composé d'un bureau élu en assemblée générale, avec à sa tête un élu et un habitant référent.



- *Le Centre Communal d'Action Sociale*

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Yvetot exerce une multitude de missions, définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ces missions relèvent de missions obligatoires (instruction des dossiers de demandes d'aide sociale, domiciliation des personnes sans domicile stable, tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale, réalisation annuellement d'une Analyse des Besoins Sociaux), mais également volontaristes. C'est dans le cadre de cette mission élargie que s'exprime la politique sociale du CCAS et que se dessinent ses priorités d'action.

Aujourd'hui, le CCAS dispose de plusieurs pôles dont l'organigramme est en annexe. Certains, comme le Pôle Senior, le Pôle Animation Sociale et Petite Enfance (dont le Centre Socioculturel Saint Exupéry) et le Pôle Handicap, sont de potentiels partenaires dans la mise en place de ce PEDT.

- *Les établissements scolaires*

Le territoire Yvetotais a la particularité de disposer d'établissements publics et privés à la fois dans le premier degré et dans le second.

C'est particulièrement important pour répondre à la charte du Plan Mercredi (Cf Annexe) et en obtenir la labellisation (Cf partie PLAN MERCREDI).

Comme son nom l'indique, la ville est également le chef-lieu de la circonscription d'Yvetot. Cela permet d'avoir un rapport plus simple et plus rapide avec l'inspectrice de l'Education Nationale ainsi qu'avec les conseillers pédagogiques.

- *Etablissement du 1^{er} degré :*
 - *Ecole publique Jean PREVOST (9 classes pour 200 élèves)*
 - *Ecole maternelle Léopoldine HUGO (4 classes pour 84 élèves)*
 - *Groupe scolaire CAHAN LHERMITTE/COTTARD (14 classes pour 284 élèves)*
 - *Groupe scolaire Privée Saint MICHEL (21 classes pour 607 élèves).*

Il y a donc plus de 1150 élèves du premier degré qui fréquentent les écoles d'Yvetot.

Il est à noter que le groupe scolaire CAHAN LHERMITTE/COTTARD est issue d'une fusion qui a eu lieu à la rentrée 2024/2025 (fermeture de l'école maternelle RODIN). Cette dernière disposait d'une classe UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants présentant un trouble du spectre de l'Autisme) qui a intégré ce nouveau groupe scolaire. La gestion de la classe UEMA revient au CCAS.

- *Etablissements du 2nd degré :*
 - *Collège Public Albert CAMUS (770 élèves, section sport, section musique, section bilangue, dispositif ULIS et SEGPA)*
 - *Collège privé BOBEE (1000 élèves, classes bilingues, section équitation, section football, section tennis).*
 - *Lycée polyvalent publique Raymond QUENEAU (1000 élèves, cursus générale et technologique, cursus professionnel, BTS).*
 - *Lycée privé catholique Jean XXIII (420 élèves, cursus général et technologique, BTS).*
 - *Lycée public agricole et agro-alimentaire (500 élèves, cursus générale et technologique, cursus professionnel, BTS).*

Dans le second degré, c'est plus de 3500 élèves qui sont présents chaque jour de l'année scolaire sur le territoire d'Yvetot.

- *Mission locale*

La ville d'Yvetot accueille également une antenne de la mission locale Caux Seine Aустreberthe. Elle a pour finalité d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle exerce ainsi, gratuitement, une mission de service public de proximité afin de leur permettre de trouver un emploi, une autonomie sociale et financière en mettant notamment en lien les candidats et les employeurs.

En plus des missions décrites ci-dessus, la mission locale facilite les démarches liées à la santé, au logement, à la mobilité, à la culture et au sport.

- *MJC*

Autre acteur de la ville Yvetotaise, la MJC est particulièrement présente dans sur le secteur de la jeunesse en proposant un Local d'Initiative Jeune. Ces derniers peuvent être accueilli pour du loisirs ou demander un accompagnement dans le montage de projet.

Elle propose également un Point d'Information Jeunesse (PIJ), un Espace Public Numérique (EPN) et un panel d'activités sportives, manuelles ou culturelles.

- *La Communauté de Commune Yvetot Normandie (CCYN)*

Créée en 2002, la communauté de commune compte 19 communes dans ses rangs. Les services de la CCYN se situe en périphérie de la ville d'Yvetot. De par ses compétences, elle a en gestion certains établissements et certains services également installés sur la commune.

- *La médiathèque.*
- *Le conservatoire de musique.*
- *Le Relais Petite Enfance (RPE).*
- *Ecaux bulle (complexe aquatique)*
- *Maison France service.*
- *Vikibus et Viki'TAD (réseau de transport urbain et transport à la demande).*

La diversité et l'importance de ses missions font de cet EPCI un acteur important du territoire.

- *Les associations.*

Particulièrement bien fourni dans ce domaine, la ville d'Yvetot dispose d'un impressionnant tissu associatif. Elles participent à la vie quotidienne et aux différents projets mis en place par la ville. On y trouve notamment une trentaine d'associations sportives et plus de soixante-dix associations diverses.

La ville a conventionné avec certaines d'entre elles pour d'intervenir sur la pause méridienne, afin de compléter l'offre faite par l'équipe d'animation (Cf Plan Mercredi).

3- Recueil de données statistiques.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise tous les 4 ans un recensement qui participe à la statistique européenne et mondiale. Cela permet d'avoir une photographie de la France et plus précisément de chaque ville suivant certaine thématique.

Le focus sur la ville d'Yvetot nous permet d'extraire certaines données intéressantes dans le cadre du PEDT. En effet, outre le retour des familles, ces informations vont permettre une mise en place pertinente et adaptée d'actions de terrain.

Les données datent de 2021. Le prochain recensement est actuellement en cours.

Il en résulte les informations suivantes :

- ***Evolution de la population***

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	9 510	10 433	10 605	10 807	10 770	11 816	12 072	11 385
Densité moyenne (hab/km ²)	1 273,1	1 396,7	1 419,7	1 446,7	1 441,8	1 581,8	1 616,1	1 524,1

Interprétation : Entre 1968 et 2015, la population d'Yvetot a connu une évolution positive en augmentant de près de 27%. Toutefois, après 2015, les statistiques de 2021 montrent une baisse

assez significative (-5%) pour repasser sous la barre des 12000 habitants. Il y a de moins en moins d'habitants sur Yvetot. Il faudra cependant identifier la part des publics cibles dans cet ensemble.

- **Ménage selon leur composition.**

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	5 537	100,0	5 764	100,0	5 802	100,0	11 394	11 569	11 007
Ménages d'une personne	2 139	38,6	2 417	41,9	2 668	46,0	2 139	2 417	2 668
Hommes seuls	790	14,3	934	16,2	1 034	17,8	790	934	1 034
Femmes seules	1 349	24,4	1 482	25,7	1 634	28,2	1 349	1 482	1 634
Autres ménages sans famille	84	1,5	99	1,7	54	0,9	186	254	117
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 314	59,9	3 248	56,4	3 080	53,1	9 069	8 898	8 221
Un couple sans enfant	1 615	29,2	1 541	26,7	1 561	26,9	3 258	3 099	3 153
Un couple avec enfant(s)	1 192	21,5	1 107	19,2	946	16,3	4 537	4 266	3 575
Une famille monoparentale	507	9,2	601	10,4	573	9,9	1 274	1 533	1 493

Interprétation : Le nombre de ménage est en augmentation entre 2010 et 2021 (+4.7%). Toutefois, nous pouvons remarquer que le nombre de ménage d'une personne est en nette augmentation (+25% environ) alors que le nombre de couple avec enfant diminue (-20%). Quant à la part des familles monoparentales, elle a augmenté de 13%.

Il faudra donc pondérer la fréquentation de nos événements à la population ciblée (et non à l'entièreté de la population). Cette statistique est à mettre en corrélation avec la statistique précédente (baisse de la population).

- *Composition détaillée des familles composées de couples avec enfant(s)*

Couples avec enfant(s)	2021	%
Ensemble	946	100,0
Famille traditionnelle	828	87,5
Famille recomposée	118	12,5

Interprétation : Le nombre de couple avec enfant sur le territoire d'Yvetot est de 946. Au regard des chiffres de répartition familles traditionnelles/familles recomposées, ces dernières sont assez peu représentatives de l'ensemble des familles avec enfants (12.5%). La forme traditionnelle de la famille reste prépondérante.

- *Ancienneté d'emménagement des ménages*

	Part des ménages en %
Depuis moins de 2 ans	15,3
De 2 à 4 ans	25,2
De 5 à 9 ans	18,8
De 10 à 19 ans	18,3
De 20 à 29 ans	8,9
30 ans ou plus	13,5

Interprétation : Ce tableau nous indique la part d'ancienneté des ménages sur la ville d'Yvetot. Nous pouvons constater que la population reste assez fidèle sur le territoire. Il n'y a pas vraiment de turnover des ménages puisque seulement 15.3% d'entre eux restent moins de 2 ans (soit 888 ménages). Dans le cadre du PEDT, un travail à moyen et long terme est donc possible et à prendre en considération pour atteindre les objectifs.

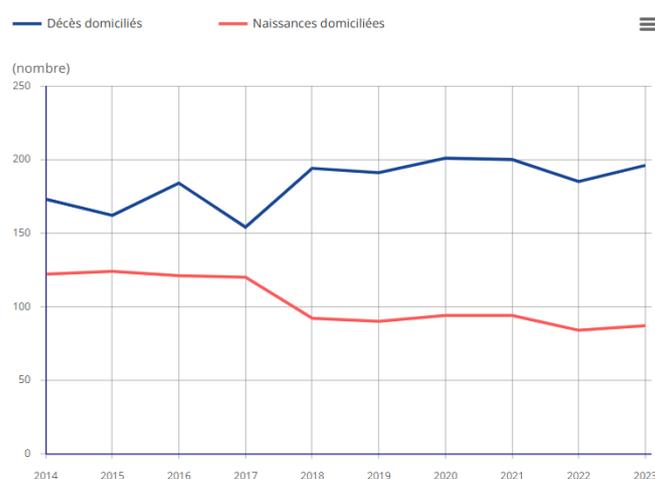
- *Population par tranche d'âge*

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	11 816	100,0	12 072	100,0	11 385	100,0
0 à 14 ans	1 847	15,6	2 003	16,6	1 647	14,5
15 à 29 ans	2 567	21,7	2 076	17,2	1 881	16,5
30 à 44 ans	1 946	16,5	2 062	17,1	1 758	15,4
45 à 59 ans	2 375	20,1	2 416	20,0	2 138	18,8
60 à 74 ans	1 705	14,4	1 954	16,2	2 247	19,7
75 ans ou plus	1 376	11,6	1 561	12,9	1 714	15,1

Interprétation : le PEDT a pour vocation de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de créer une continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Il constitue un facteur d'attractivité du territoire et contribue à l'installation des familles sur celui-ci. De ce fait, il s'adresse à la fois aux jeunes et à leurs familles.

En croisant certaines statistiques comme l'âge du premier enfant (33 ans pour le père et 31 ans pour la mère_source INSEE) ainsi que l'âge de départ du domicile conjugal (environ 24 ans environ_source STATISTA/Euronews), nous pouvons estimer la population visée dans le cadre du PEDT au maximum à 7000 personnes soit un peu plus de 60% (décompte des ensembles de 0 à 59 ans).

- **Nombre de naissance/décès**



Interprétation : Cette statistique démontre 2 points importants :

- *Le nombre de décès domicilié est supérieur à celui des naissances. Après s'être creusé entre 2017 et 2018, l'écart reste stable entre les 2 courbes. Toutefois, cela indique que la population baisse.*
- *La courbe des naissances baisse significativement depuis 2014 pour atteindre son point le plus bas en 2022. On note une légère augmentation en 2023. Le nombre de ménage cible (famille avec enfant) pour la prochaine période PEDT sera donc légèrement moindre que pour la précédente. Ces tendances se confirment avec le tableau suivant où est indiqué un taux de natalité de 9.1‰ (soit 0.91%) et un taux de mortalité de 15.4‰*

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,3	0,2	0,2	-0,0	0,8	0,4	-1,0
due au solde naturel en %	1,1	0,6	0,6	0,1	-0,1	-0,3	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,3	-0,4	-0,4	-0,2	0,9	0,7	-0,3
Taux de natalité (‰)	21,4	18,6	17,8	13,7	12,9	10,9	9,1
Taux de mortalité (‰)	10,7	12,2	11,7	12,3	13,7	13,6	15,4

- Répartition des ménages par catégorie socioprofessionnelle.

Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	9 957	100,0	10 068	100,0	9 786	100,0
Agriculteurs exploitants	5	0,0	5	0,1	20	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	215	2,2	247	2,5	216	2,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	519	5,2	609	6,1	635	6,5
Professions intermédiaires	1 169	11,7	1 105	11,0	1 186	12,1
Employés	1 836	18,4	1 661	16,5	1 469	15,0
Ouvriers	1 692	17,0	1 784	17,7	1 259	12,9
Retraités	2 998	30,1	3 294	32,7	3 597	36,8
Autres personnes sans activité professionnelle	1 523	15,3	1 362	13,5	1 404	14,4

Interprétation : Nous remarquons sur le tableau ci-dessus, qu'un tiers des ménages est retraité. Depuis 2010, cette part augmente. La population d'Yvetot est une population vieillissante. Toutefois, c'est un sous ensemble peu concerné par le PEDT.

Un autre tiers des ménages est employé ou ouvrier. Il s'agit des CSP ayant les niveaux de vie les plus bas (entre 23500€ et 25000€ par an environ, source INSEE_ Niveau de vie moyen selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022) et 14.4% est sans activité professionnelle. Au final, ces 3 sous ensemble représente 42.3% de la population Yvetotaise.

Il est donc impératif de prendre en compte cette donnée dans la mise en place de nos actions où le levier financier est nécessaire (l'élaboration d'un tarif par exemple). Une mauvaise appréciation pourrait être contre-productif, limiter la présence des familles. Les messages ou les informations véhiculés risquent de ne pas atteindre leurs cibles.

4- Le temps de travail partenarial

Comme sa définition l'indique, le PEDT recherche une mutualisation des moyens dont dispose le territoire afin de créer une complémentarité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Bien que porteuse du PEDT, la collectivité doit donc s'appuyer sur un réseau partenarial efficace et déterminé ainsi que sur les compétences de chacun d'entre eux pour travailler dans le même sens : celui de l'enfant.

Ce réseau de partenaire permet également d'agir sur les différents temps de l'enfant, dans différents contextes (école, associatif...) et de disposer de moyens humains plus importants.

Les précédentes éditions du PEDT ont démontré une réelle implication des partenaires dans cet objectif. Il paraît donc naturel de les associer à la réflexion initiale et au diagnostic.

Le renouvellement du projet social du centre Socioculturel Saint Exupéry coïncidait avec la réécriture du PEDT. Un travail collaboratif a donc été initié.

Après quelques échanges, il a été constaté que nous avons l'habitude de travailler avec les mêmes partenaires et sur des thématiques similaires, dont la parentalité.

Afin d'optimiser le temps de travail et la disponibilité de tout le monde mais pour éviter également les doublons, il a été décidé d'organiser une table ronde commune.

Nous avons ainsi pu réunir autour de la table les acteurs locaux gravitant autour de la parentalité :

- *Un service municipal (service Enfance Jeunesse Famille, directrice ALSH...)*
- *Le Centre Socioculturel Saint Exupéry et le CCAS (Multi accueil la Capucine).*
- *L'Education Nationale (Directrice d'école élémentaire, principaux et CPE de collège, CPE de lycée...)*
- *La communauté de commune Yvetot Normandie (service à la personne)*
- *La Fondation Les Nids (service de milieu ouvert).*
- *Le SAVS ARCAUX*
- *Le CMP d'Yvetot et de l'équipe mobile du Pays de Caux.*

Quelques autres acteurs n'étaient pas disponibles et ont été interrogés ultérieurement.

Le compte rendu de cette demi-journée est mis en annexe.

Il en ressort les informations suivantes :

- *Certains jeunes adoptent des comportements de plus en plus déviants, allant du trafic de Puff au sein d'un collège à des comportements sexualisés (prostitution et envoi de photos intimes) et/ou violents.*
- *Les professionnels autour de la table s'accordent sur les raisons de tels comportements :*
 - *L'argent facile.*
 - *Développement des réseaux sociaux et des plateformes liées à la pornographie et aux trafics.*
 - *Le manque de sensibilisation auprès des jeunes*

- *Il y a des difficultés liées aux parents :*
 - *Sur le terrain de la sexualité, il est compliqué encore aujourd'hui de parler de cette thématique en famille. Les jeunes se réfèrent donc à ce qu'il voit sur Internet ou via leurs idoles numériques (les influenceurs). L'accès se fait de plus en plus jeune (classe de CM pour certains) et de plus en plus facilement. Une étude montre que 46% des enfants sont équipés d'un portable avant leur 10 ans (source : <https://e-enfance.org/etude-google-association-e-enfance-46-des-enfants-de-6-10-ans-sont-deja-equipés-dun-smartphone/>)*
 - *La pose et le maintien du cadre parental est compliqué (savoir dire « non »). Les parents font preuves de fatalisme sur plusieurs sujet (gestion des écrans, rythme de vie, absentéisme scolaire...).*
 - *Il est difficile de capter les parents pour les accompagner dans leurs missions parentales. Les partenaires font part de leurs échecs respectifs (mise en place de réunions, conférences ou cafés des parents). Les parents présents sont généralement ceux qui en ont le moins besoin et les plus investit dans l'éducation de leurs enfants.*

- *Les partenaires ont également fait part de leurs inquiétudes liées à la santé mentale des jeunes. Tous s'accordent à noter une proportion croissante de détresse psychologique et de souffrance. Les cas de harcèlement ont également augmenté même s'ils pondèrent leurs propos à ce sujet, en expliquant que ce terme devenait « générique » (difficulté à faire le distinguo avec un simple conflit).*

Face à ces différents constats, plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées :

- *Mettre en place des actions de prévention sur le territoire en partenariat.*
- *Changer nos pratiques professionnelles : intervenir davantage auprès des enfants.*
- *Mal être important chez les enfants et les parents.*
- *Travail autour de la sexualité, de la santé en générale.*
- *Importance du travail en réseau.*
- *Mettre en place concrètement des actions, des projets.*

Des échanges avec des enseignants qui ne participaient pas à cette table ronde ont mis en évidence d'autres faits :

- *Il existe des problématiques liées à l'hygiène corporelle. Il est souvent constaté que certains enfants ne changent pas régulièrement de vêtement ou bien ne sont pas propres.*
- *Les habitudes alimentaires sont questionnant : les collations salées (chips) ou les boissons très sucrées (soda) sont la norme. La découverte de nouveaux goûts en cantine est très compliquée*
- *La posture de l'enfant face à l'adulte a évolué. De plus en plus d'enfants ne marque plus la distance avec l'adulte et s'autorisent des comportements qu'ils pourraient avoir avec ses pairs (irrespect, vulgarité, violence).*

5- Le questionnaire aux familles

Il s'agit du second outil de travail initié en collaboration avec le Centre Socioculturel Saint Exupéry.

Intitulé « Bien Vivre à Yvetot », le questionnaire est divisé en 4 grandes parties et afin d'en tirer différents renseignements :

- Pour mieux vous connaître (lieu d'habitation, nombre de personne au foyer, âge ...).
- Le rôle de parent (les missions de parents, les difficultés rencontrées...).
- Les habitudes de vie (quelles sont les structures fréquentées, ce qu'il manque sur la ville...).
- Vivre à Yvetot (ce qui est plaisant à Yvetot, les familles se sentent elles en sécurité, les rapports de voisinage...)

Ce formulaire a été transmis à la fois en version numérique et en version papier (Cf Annexe)

175 réponses nous sont parvenues. Parmi toutes les informations recueillies, nous pouvons ressortir les informations suivantes :

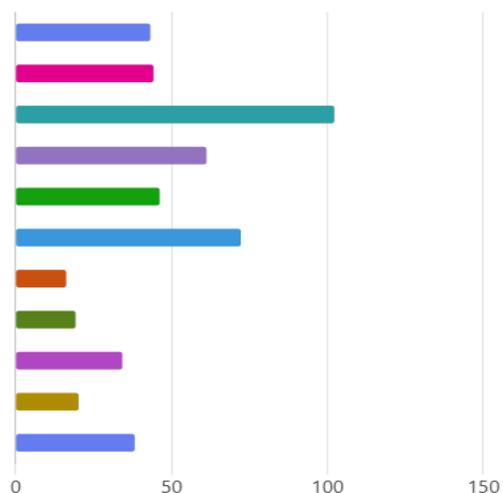
10. Dans votre fonction parentale, vous arrive-t-il de vous sentir seul(e), isolé(e) ou épuisé(e) ?



Interprétation : si 17% des répondants ne se sentent jamais en difficulté dans leur fonction parentale, 83% reconnaissent y être confrontés dont un tiers souvent/très souvent/tous les jours (31%). Les difficultés parentales semblent donc toujours d'actualité.

12. En tant que parents, quels sont les sujets qui vous préoccupent (3 choix possibles) ?

● Les conduites à risque (drogue, alcool...).	43
● L'avenir professionnel (orientation dans le cursus, démarcher un patron, écrire un C...)	44
● L'utilisation et le danger des réseaux sociaux.	102
● La gestion des écrans.	61
● La pose du cadre familial (instaurer les règles et s'y tenir).	46
● La santé mentale des jeunes (détresse psychologique, dépression, ...).	72
● La sexualité sous toutes ses formes.	16
● L'inclusion et le handicap.	19
● La gestion des conflits.	34
● L'alimentation.	20
● La scolarité (aide aux devoirs, suivi des leçons...).	38



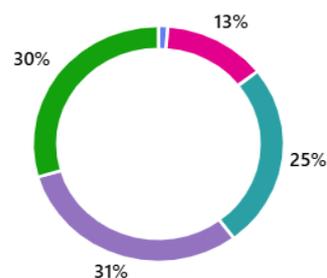
Interprétation : 3 sujets préoccupants les familles semblent se détacher :

- *L'utilisation et les dangers des réseaux sociaux.*
- *La gestion des écrans.*
- *La santé mentale des jeunes.*

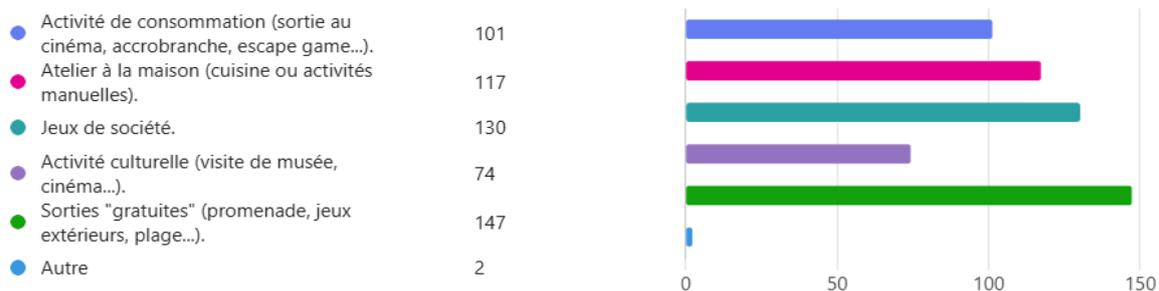
Ces thématiques font bien entendu écho à la table ronde organisée pour les professionnels et confirment les inquiétudes émises par ces derniers.

26. Partagez-vous du temps en famille (parents/enfants) ?

● Non pas vraiment	2
● Oui mais rarement	22
● Oui suffisamment	42
● Oui, souvent	51
● Oui, et c'est ma priorité	49



28. Quel(s) type(s) d'activité(s) faites-vous ?



Interprétation : la priorité des parents reste le partage en famille et 86% des répondants estiment être satisfait du temps qu'ils y consacrent. Toutefois, nous pouvons voir dans le second graphique que les activités nécessitant pas ou peu de budget sont prépondérantes (Sorties « gratuites », jeux de société et atelier à la maison). Cela confirme également l'attention portée par les familles aux budgets des activités et qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte dans l'élaboration de nos actions.

VI. Objectifs et pistes de travail

L'ensemble des outils mis en place et explicité précédemment dans le diagnostic de territoire permet de déterminer les objectifs qui seront la colonne vertébrale des actions mises en place dans le cadre de ce PEDT.

Comme indiqué dans la première partie (bilan du PEDT 2021/2024), le précédent document faisait état de 4 objectifs qui, pour rappel, étaient :

AXE 1 : PARENTALITE, ROLES EDUCATIFS ET EDUCATION PARTAGEE

AXE 2 : FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE.

AXE 3 : L'ACCES AUX LOISIRS, A LA CULTURE ET AU SPORT.

AXE 4 : ENGAGEMENT ET ORIENTATION DES JEUNES ET JEUNES ADULTES

Plusieurs facteurs ont déclenché une réflexion sur le nombre d'objectif et d'actions à mettre en place dans le cadre de ce nouveau PEDT :

- *Trop d'objectif, tue l'objectif.*

Les partenaires ont regretté lors des différents bilans, le manque d'opérationnalité. Le fait d'avoir ces 4 objectifs nécessitaient de multiplier les temps de réunion et les actions de terrain peinaient à aboutir. En recentrant notamment le nombre d'objectifs pédagogiques, nous disposerons de plus de temps pour mettre en place nos actions.

- *La sollicitation des partenaires.*

Le tissu de partenaire est un maillon important dans la mise en place du PEDT. Leur temps n'en reste pas moins précieux. Il est nécessaire de le préserver et de l'utiliser à bon escient. Certains étaient mobilisés sur plusieurs objectifs et le manque d'opérationnalité défini ci-dessus a créé un épuisement

et un désintéressement. En réduisant le nombre d'objectifs (et donc le nombre de COTECH), nous optimiserons la participation des partenaires.

- *La refonte des objectifs*

Il s'agit toutefois de conserver la qualité de notre dispositif et de faire en sorte qu'il soit tout aussi efficace. C'est pourquoi les objectifs seront réfléchis de façon à répondre au diagnostic de territoire, à supprimer et remplacer les objectifs atteints mais également condenser ceux qui ne l'étaient pas.

Après analyse du diagnostic, après avoir pris en compte la commande municipale et après avoir échangé avec les partenaires du territoire, il nous apparaît important de recentrer nos actions sur 2 objectifs :

- **Maintenir l'accompagnement à la parentalité**

Aujourd'hui, les constats de terrain, confortés par le diagnostic et les retours des professionnels, démontrent que les difficultés parentales s'accroissent sur le territoire Yvetotais. Certaines familles sont dépassées face aux nouvelles problématiques qui émergent (écrans, réseau social, harcèlement...) et les services d'accompagnement sont submergés. Appuyé par la volonté municipale, il semble donc nécessaire de maintenir des actions liées à la parentalité.

- **Revenir aux sources : agir vers et pour les enfants et les jeunes.**

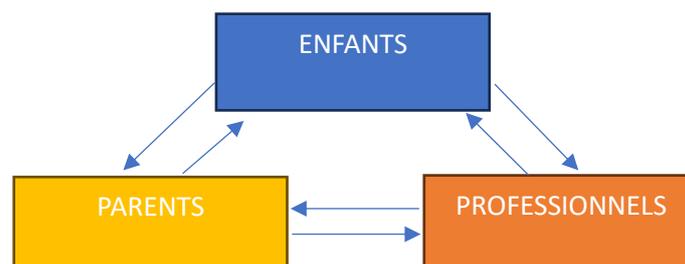
Par définition, le Projet Educatif de Territoire a est un outil de coordination locale visant à organiser et à harmoniser les temps éducatifs des enfants en dehors du temps scolaires dans une logique de continuité éducative, ceci afin de participer à sa construction. Dans les faits, les professionnels sont confrontés à des jeunes de plus en plus décalés vis-à-vis de la société

- *Parcours scolaire chaotique et projet professionnel très aléatoire quand il existe.*
- *Pas ou peu d'empathie et de tolérance.*
- *Recherche d'argent facile (réseau parallèle de toutes sortes...).*
- *Perte de repère et décalage par rapport à la vie quotidienne (rythme jour/nuit, heure de coucher...).*

Les familles d'aujourd'hui sont les tristes héritières de la période COVID et des différents confinements qui se sont succédés. Ces derniers ont profondément changé les modes de vie de chaque strate de la cellule familiale (excès d'écran, isolement et repli sur soi, perte de repère, limitation des interactions sociales...) et ce qui peut, en parti, expliquer ces constats.

Il est donc pertinent d'orienter nos objectifs vers l'accompagnement des 2 éléments fondamentaux de la cellule familiale : les parents et les enfants.

Pour cela, il est nécessaire de (re)créer le lien avec les professionnels et que les échanges s'opèrent.



VII. Les objectifs

1- Fonctionnement

Les constats ci-dessus nous ont donc permis d'identifier le champ d'action de ce PEDT : l'accompagnement des parents et le parcours de l'enfant.

Toutefois, il est nécessaire de traduire ces intentions en Objectifs Pédagogiques (OP) eux-mêmes déclinés en Objectifs Opérationnels (OO). Ces derniers seront complétés de pistes d'action, une liste non exhaustive d'application de terrain qui pourraient être mis en place pour atteindre nos objectifs. Cette liste sera discutée et complétée avec les partenaires lors des COTECH, puis intégrée dans un échéancier global.

Cet échéancier sera revu, réajusté, affiné au cours des bilans successifs qui seront mis en place.

2- Définition des objectifs

OP1 : Renforcer la collaboration entre les parents et les acteurs éducatifs afin de soutenir la parentalité.

Définition : il s'agira de développer un travail commun et complémentaire avec les différents partenaires afin de travailler dans le même sens sur les différents temps de l'enfant (temps scolaire et hors temps scolaire), en visant la transmission d'information et l'implication des parents.

OO1.1 : Développer des actions accompagnant les parents dans leur rôle éducatif.

Piste d'action

1. Proposition d'évènements sur des thématiques éducatives (action de prévention, d'accompagnement et d'entre-aide...)
2. Organiser des actions « hors les murs » et développer le « aller vers » (MDQ/Fort Rouge, investir les espaces urbains).
3. Mise en place d'atelier parents/enfants ou d'atelier parentalité au sein des structures.
4. Permettre l'implication des parents dans la vie des structures (partage de compétence, transmission, accompagnement...)

OO1.2 : Organiser la communication entre les parents et les professionnels du territoire pour un meilleur rayonnement des actions

Pistes d'action :

1. Mettre en place des outils de communication mutualisés entre partenaires (suivi des enfants et des jeunes, transmission des informations aux parents...).
2. Améliorer les outils de communication internes (scolnet, affichage, diffusion...).
3. Mettre en place des temps informels de rencontre et de discussion.
4. Mettre en place des ateliers collaboratifs pour permettre de créer du lien.

OO1.3 : Développer des actions à visée inclusives pour permettre de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Pistes d'action :

1. Mettre en place les conditions d'accueil d'enfants porteur de handicap en collectivité (charte inclusive, projet Snozelen).
2. Organiser des temps de formation des encadrants
3. Développer des échanges avec du personnel qualifié (analyse de pratique professionnel).
4. Planifier des actions de sensibilisation auprès des enfants et des parents.

OP2 : Favoriser l'accompagnement du jeune enfant vers le citoyen de demain.

Définition : il s'agira de développer la mise en place de réseau, d'évènements ou d'instances permettant de rassurer, d'orienter et de permettre à l'enfant et au jeune de trouver des réponses pour se projeter plus facilement, avec les bons codes, dans sa future vie citoyenne.

OO2.1 : Renforcer la notion d'équipe pédagogique autour de l'enfant ou adolescent.

1. *Rencontre enseignants/animateurs pour développer la complémentarité éducative.*
2. *Mise en place de projets d'animation en lien avec les projets d'école.*
3. *Soutien et support des équipes d'animation au projet scolaire.*
4. *Développer des passerelles entre les structures d'accueil (petite enfance vers ALSH, ALSH vers la MDQ)*

OP2.2 : Participer à la formation citoyenne du jeune via la transmission des valeurs

1. *Développer des projets solidaires et intergénérationnels*
2. *Accompagner et valoriser les projets à l'initiative des jeunes*
3. *Développer des actions liées à l'écocitoyenneté (tri des déchets, jardin pédagogique, renaturation des cours d'école).*
4. *Actions préventives sur les déviances (harcèlement, sexualité, réseau sociaux, absentéisme scolaire...)*
5. *Mettre en place des projets favorisant la découverte de l'autre (Carnaval, rencontre inter collèges, correspondance entre les écoles ou ALSH, rencontres sportives...)*

OP2.3 : Facilité l'entrée dans la vie active des adolescents et jeunes adultes.

1. *Création d'un réseau de professionnels compétents.*
2. *Mise en place d'évènement hors les murs facilitant les mises en relation.*
3. *Développer des aides favorisant l'entrée dans le monde du travail (aide au permis, mobilité).*
4. *Soutenir les jeunes dans les démarches administratives (création cv et lettre de motivation, recherche sur Internet, préparation aux entretiens...).*

VIII. L'évaluation

Elément indispensable de tout projet, l'évaluation permet de vérifier la pertinence et l'atteinte des objectifs fixés.

Plusieurs modalités d'évaluation seront mises en œuvre :

1- Evaluation de l'action (court terme).

Chaque action mise en œuvre fera l'objet de sa propre évaluation. Nous y collecterons :

- *Les données quantitatives dont les réponses apportent une donnée chiffrée (ex : combien de participant, nombre de réunion de préparation, statistique de fréquentation, pourcentage par rapport à un ensemble ou sous ensemble...).*
- *Les données qualitatives dont les réponses seront de l'ordre de (point positif/négatif, axe d'amélioration, satisfaction des participants,...)*

Les critères seront définis lors des COTECH, avec les partenaires.

2- L'évaluation annuelle du PEDT (moyen terme).

Lors de chaque COPIL annuel, une présentation des actions organisées durant l'année écoulée sera faite.

La déclinaison des objectifs généraux (larges et globaux, finalité à atteindre) en objectifs opérationnels (quantifiables et mesurables) va nous permettre une évaluation concrète de terrain. En rapprochant les actions de terrain aux objectifs, nous pourrions déterminer le degré de mise en place de ce dernier.

Le critère d'évaluation principal sera principalement quantitatif. Il permettra de colorer l'objectif en fonction du nombre d'actions mises en place :

- *Rouge= 0 action*
- *Orange= 1 à 2 actions*
- *Vert= plus de 2 actions*

Le tableau de suivi nous donnera visuellement l'atteinte partielle ou totale des objectifs, de déterminer le retard pris sur d'autres et de réorienter si besoins nos actions (Cf tableau de suivi en annexe 6)

3- Evaluation finale du PEDT (long terme).

Il s'agira ici de mesurer l'impact du PEDT sur la vie des familles. Les indicateurs seront donc principalement qualitatifs.

Pour cela, nous rédigerons un nouveau questionnaire qui leur sera adresser dans les mêmes conditions que le questionnaire de diagnostic. Les données récoltées seront comparées au premier afin de constater si nos actions de terrain ont permis d'apporter des réponses, de répondre aux besoins et d'atteindre objectifs fixés (soutenir la parentalité et d'accompagner les jeunes dans leur parcours).

Cette évaluation, via le questionnaire, servira de base au prochain projet éducatif de territoire.

IX. Conclusion

« Les enfants sont les symptômes des parents »

Cette phrase de Françoise DOLTO fait écho et résume parfaitement bien le sens donné aux objectifs du Projet Educatif De Territoire de la ville d'Yvetot. Si aujourd'hui, les professionnels constatent les difficultés croissantes en matière d'éducation à l'enfant (augmentation des déviances ou difficultés du rapport à autrui par exemple) et la nécessité d'agir directement auprès d'eux il est également important de s'intéresser et d'intervenir sur la notion de parentalité. Car l'un et l'autre sont souvent lié.

L'accompagnement des parents et l'aide aux fonctions éducatives sont donc des facteurs à prendre en considération dans nos réflexions. La mise en place d'action de terrain sans disposer d'un relais au sein du cercle familial minimiserai leur impact.

Toutefois, si l'enquête démontre un réel besoin des parents en termes de soutien à la parentalité, les précédentes expériences nous rappellent leur faible mobilisation lors de l'organisation de temps de dédié (réunion parents, forum...). Si nos ambitions sont clairement explicitées, il faudra trouver la ou les variables d'ajustement permettant de rendre les parents actifs et présents dans ce dispositif. Cela passera par un travail de concert avec les partenaires sur les facteurs essentiels tels que la méthode de transmission ou la périodicité.

Annexe

1) Plaquette de prévention numérique à destination des parents

POUR ALLER plus loin

Une plateforme gratuite

<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/>

Ce site a pour vocation de vous accompagner. Il vous :

- Informe sur les risques encourus face à l'exposition aux écrans.
- Propose des solutions pour mieux protéger vos enfants.
- Donne des clés pour dialoguer avec vos enfants sur le sujet.



-15 Rappel !

La majorité numérique : C'est l'âge légal minimum que doit avoir un enfant pour s'inscrire seul sur les réseaux sociaux. **À savoir, 15 ans (loi du 07 juillet 2023).**

Retrouvez des professionnels de proximité :

- à la MJC d'Yvetot, tous les jours.
- à la Maisons de Quartiers, sur rendez-vous.
- au Centre Socioculturel Saint Exupéry, pour les familles, sur rendez-vous avec l'animatrice multimédia.

Quelques sites éducatifs...

LUMNI
<https://www.lumni.fr/>

C'EST PAS SORCIER
<https://www.youtube.com/@Cestpassorcierofficiel>

JEUXPÉDAGO
<https://www.jeuxpedago.com/>

Document réalisé par le groupe de travail de l'axe 1 du Plan éducatif territorial de la ville d'Yvetot.



CONNAÎTRE LES RISQUES & proposer des solutions

Quelques applications utilisées par vos enfants et les risques associés :

LOGO	NOM	UTILISATION	GÉOLOCA-LISATION	RISQUES
	TIKTOK	⇒ Partage de courtes vidéos et de photos ⇒ Réseau social. ⚠ Discussion publique.	oui	Les vidéos correspondent aux centres d'intérêt du jeune et il peut en créer avec de la musique. Ⓞ L'application est très addictive, capte en permanence l'attention et expose parfois aux jeux d'argent.
	SNAPCHAT	⇒ Messagerie instantanée éphémère. ⇒ Partage de photos et de vidéos. ⚠ Discussion publique.	oui	Ⓞ On peut recevoir des messages ou des demandes de photos inappropriées (sexes, alcool, drogues).
	INSTAGRAM	⇒ Dialoguer, partager ses photos et ses vidéos avec son réseau d'amis. ⇒ Fournir une appréciation positive et laisser des commentaires sur les photos déposés par les autres utilisateurs. ⚠ Discussion publique.	oui	Ⓞ Sur Instagram, les messages privés et les vidéos peuvent choquer ou traumatiser.
	BE REAL	⇒ Une fois par jour, à une heure donnée mais différente chaque jour. ⇒ Partager en même temps un selfie et son environnement, en moins de deux minutes.	oui	Ⓞ Partager sans le vouloir des infos personnelles et son environnement.

Une appli. pour sécuriser sa navigation.

GOOGLE FAMILY LINK ⇒ Pour veiller à leur sécurité. Cet outil de contrôle parental vous aide à renforcer la sécurité de votre enfant en ligne. **Rapprochez vous des professionnels de proximité pour vous aider à paramétrer l'application.**

* D'autres applications proposent des services similaires, comme par exemple Microsoft Family Safety et Kaspersky Safe Kids. Il est conseillé de comparer ces solutions afin de choisir celle qui répond le mieux aux besoins de votre famille et de vérifier les tarifs des options disponibles.

Choisir des jeux vidéo adaptés à vos enfants :

La **NORME PEGI** vous aide à choisir les jeux vidéo pour vos enfants grâce à des icônes indiquant l'âge recommandé (Labels) et les descripteurs de contenu du jeu.

3, 7, 12, 16, 18 (with icons for violence, drugs, etc.)

Filterer les vidéos sur les plateformes de streaming.

Les plateformes comme **Netflix, Disney+, YouTube**, etc. permettent de limiter l'accès aux contenus inappropriés pour les enfants.

Vous pouvez :

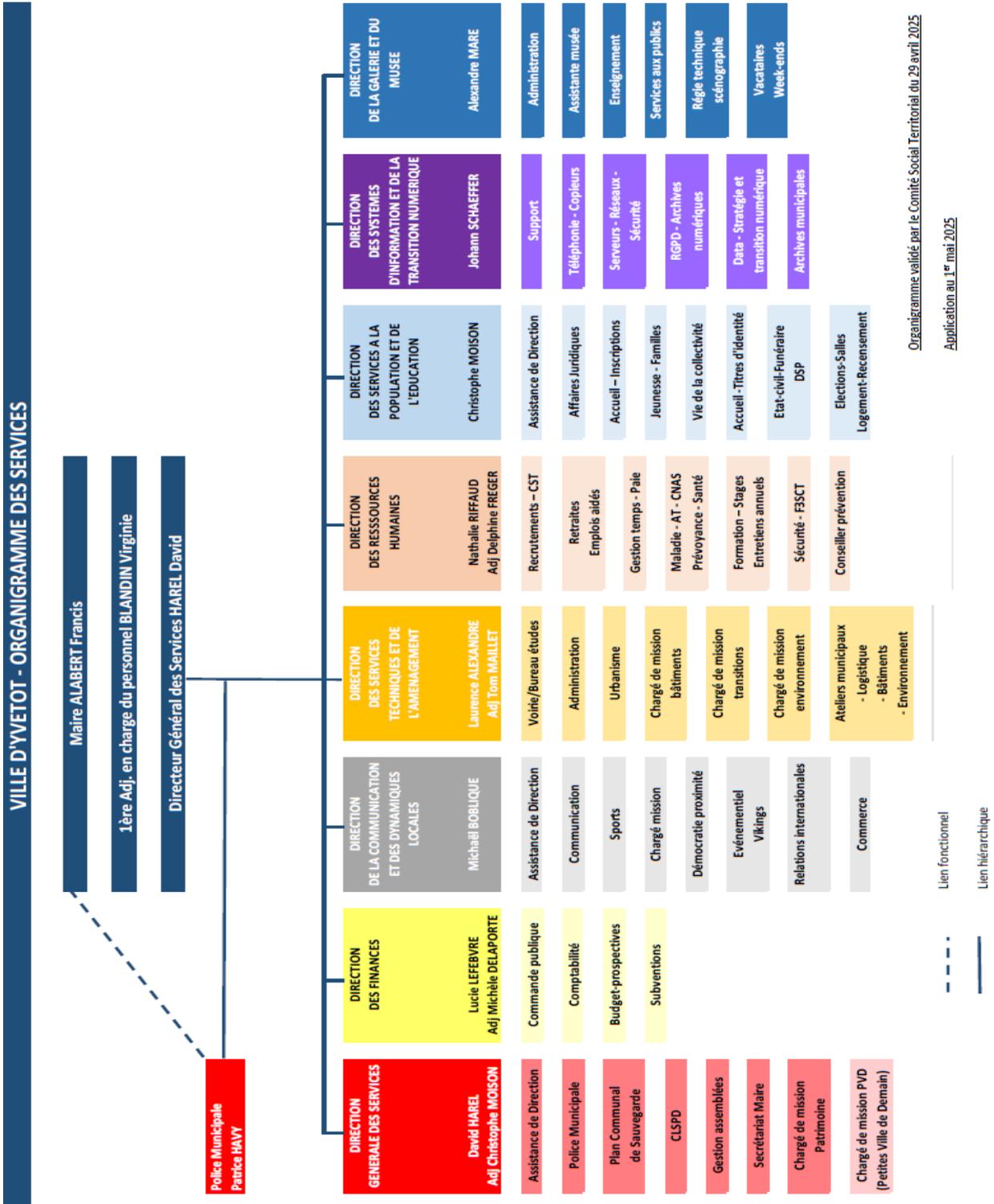
- ⇒ Créer des profils adaptés à leur âge.
- ⇒ Activer des filtres
- ⇒ Mettre un code pour bloquer certains programmes.

En réglant ces paramètres, vous assurez une expérience plus sûre à votre enfant.

Pour plus d'informations : <https://pegi.info/fr>

+ d'infos ➔

2/ Organigramme des services



3/ Détail de la charte du plan Mercredi



PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

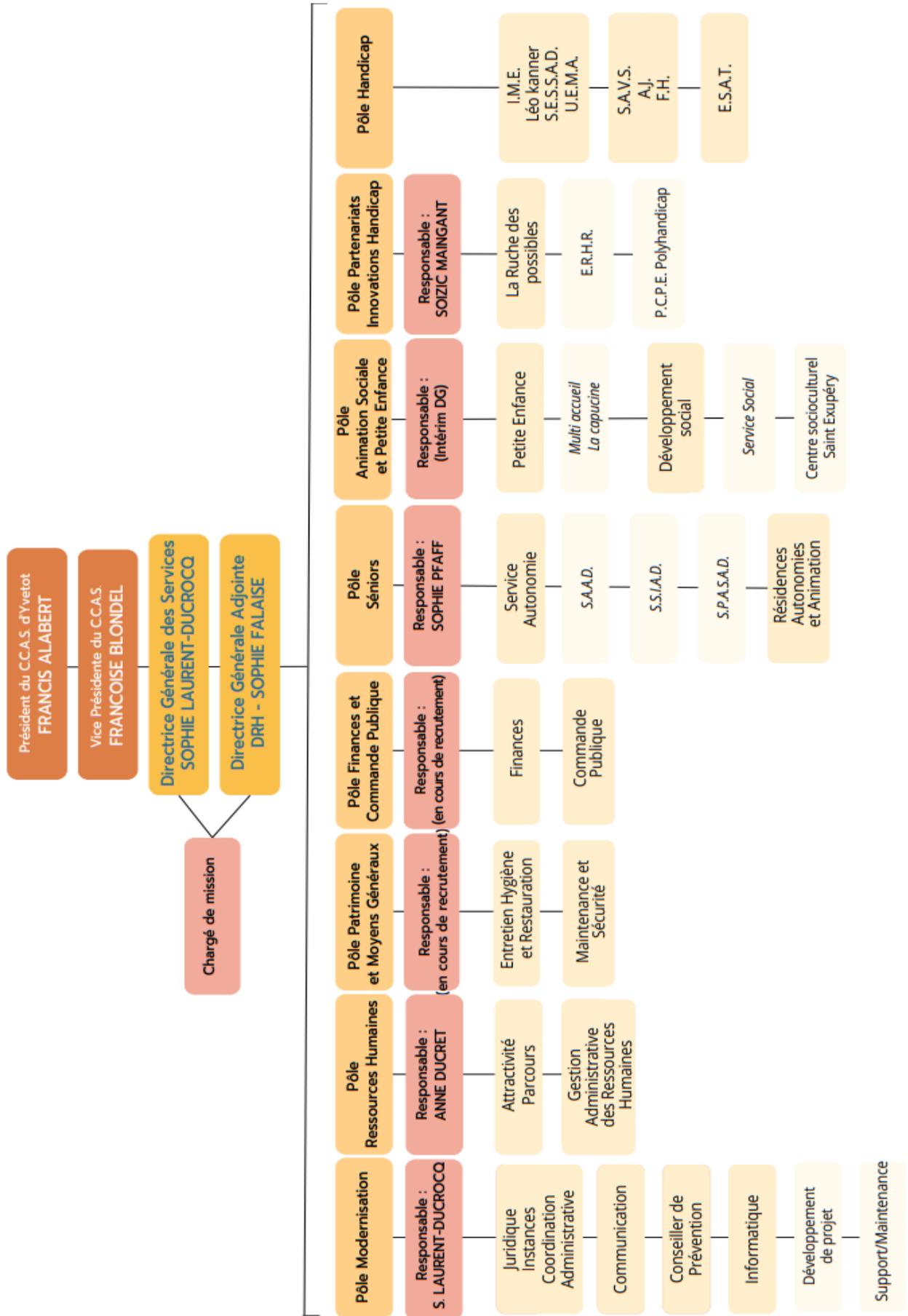
La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

4/ Organigramme du CCAS



5/Compte rendu de la table ronde.

Compte rendu réunion d'échange autour de la parentalité

Le jeudi 30 janvier 2025

Au centre socioculturel St Exupéry

Présents :

- | | |
|----------------------|---|
| - Franck VACHÉ | Chef de service milieu ouvert Fondation Les Nids |
| - Isabelle MOREL | Assistante sociale CMP enfants Yvetot |
| - Soraya FOSSEY | Psychologue CMP enfants – Equipe mobile enfant Pays de Caux |
| - Vanessa LECOQ | IDE CMP enfants - Equipe mobile enfant Pays de Caux |
| - Jérémie CHASSING | CPE lycée Queneau Yvetot |
| - Sébastien DUARTE | Responsable service à la personne Communauté de Communes Yvetot Normandie |
| - Nathalie DUVAL | Directrice adjointe Multiaccueil La Capucine - CCAS Yvetot |
| - Corinne LAROCHE | Accompagnatrice sociale SAVS Arcaux |
| - Céline LEGLORENEC | Directrice Ecole Jean Prévost |
| - Stéphanie GUITTET | Directrice Ecole Cahan Lhermitte / Cottard |
| - Cathy VILLIER | Directrice accueil de loisirs – Ville d'Yvetot |
| - Sébastien DARREAU | Chef de service service enfance jeunesse famille – Ville d'Yvetot |
| - Véronique CORROYER | Principale Collège Albert Camus |
| - Landry HOULIER | CPE Collège Albert Camus |
| - Patte GUDRUN | CPE Collège Albert Camus |
| - Céline MAHÉ | Directrice centre socioculturel St Exupéry – CCAS d'Yvetot |
| - Priscillia LOQUIN | Référente – Animatrice Familles centre socioculturel Saint Exupéry – CCAS d'Yvetot |
| - Lola FENETRE | Stagiaire BTS ESF – centre socioculturel Saint Exupéry – CCAS d'Yvetot |
| - Nolan MOUILLARD | Stagiaire Educateur Spécialisé – centre socioculturel Saint Exupéry – CCAS d'Yvetot |

Excusés :

- | | |
|----------------------|--|
| - Sophie VARIN | Responsable de Groupement de CMS Yvetot – Doudeville – Yerville - Rives en Seine |
| - Corinne MUTEL | Assistante sociale CMS Yvetot |
| - Annabelle COURTOIS | Co-directrice MJC d'Yvetot |

Ordre du jour :

- Contexte de la réunion
- Quelques données quantitatives autour de la parentalité
- Identifier les problématiques rencontrées sur le territoire
- Recenser les besoins en termes de parentalité
- Définir des objectifs, des axes de travail pour 2026-2030.

1. Présentation et contexte de la réunion :

Un diagnostic dans le cadre du renouvellement du projet social du centre socioculturel Saint Exupéry est en cours ainsi que du Projet Educatif de Territoire coordonné par la Ville d'Yvetot.

- Projet social du centre socioculturel :

L'agrément du centre socioculturel saint Exupéry par la CAF est valide jusqu'en 2025. Pour obtenir l'agrément « centre social », un nouveau projet social doit être déposé pour les 5 ans à venir, auprès de la CAF de Seine Maritime avant le 1^{er} novembre 2025.

Ce projet sera instruit par la CAF en novembre 2025 pour lui attribuer un nouvel agrément pour la période 2026-2030. Le processus de renouvellement doit permettre d'associer autant que possible les usagers, les habitants, les partenaires et bien entendu les élus de la structure au diagnostic et aux réflexions qui en découlent.

Le projet social c'est le document de référence pour les 5 années à venir. Les salariés, bénévoles, habitants, élus et partenaires disposeront d'un outil de travail commun, pour la période de l'agrément. Il est donc adapté au contexte de la structure, du territoire et de ses acteurs.

La période de renouvellement ou d'élaboration de projet est un moment privilégié pour l'ensemble de l'équipe du centre social (salariés, administrateurs, bénévoles), les habitants, les acteurs locaux... de « se poser », de réfléchir au chemin parcouru, aux besoins, aux manques, mais aussi aux atouts, aux richesses du quartier, du territoire, aux évolutions... L'objectif de cette démarche est de donner du sens, une finalité commune au travail quotidien mené par l'ensemble des personnes intervenant dans et autour du centre social. A ce titre, les partenaires associatifs, institutionnels, les usagers sont sollicités.

Notre projet social actuel est axé autour du lien social, de la parentalité et du développement social local.

Dans le cadre de ce diagnostic il a été envisagé de programmer un temps d'échange collectif pour recenser les problématiques sur le territoire avec les différents partenaires.

- Le Projet Educatif de Territoire :

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a pour objectif de mobiliser les ressources du territoire dans un but de continuité éducative entre le temps scolaire et péri-scolaire. Il s'agit ainsi de

solliciter les moyens et les partenaires mais aussi de prendre connaissance de leurs attentes et celles des familles pour atteindre les objectifs préalablement définis.

Celui de la ville arrive à échéance cette année. Le renouvellement du projet social du centre socioculturel coïncide avec la réécriture du PEDT. Dans un objectif d'optimisation du temps de travail mais aussi de sollicitation des partenaires et des familles, il nous paraissait intéressant de mutualiser pour aborder la question de la parentalité dans les 2 projets.

Un diagnostic est donc mené conjointement entre le CCAS et la Ville d'Yvetot auprès des professionnels mais aussi des habitants. Un questionnaire sera transmis aux habitants autour de la parentalité et du lien social. Le questionnaire pourra être relayé par les partenaires.

2. Quelques données quantitatives autour de la parentalité :

Sur le secteur d'Yvetot suite au dernier recensement qui a eu lieu en 2021 :

- 2800 foyers allocataires dont 900 foyers allocataires à bas revenus
- 482 familles monoparentales dont 279 à bas revenus
- 73 familles monoparentales avec + de 3 enfants
- 635 couples avec enfants dont 127 à bas revenus

3. Les problématiques identifiées par les partenaires sur le territoire :

Des situations de prostitution de mineurs ont été repérées et identifiées par la Fondation Les Nids. Problématique qui se développe sur le territoire yvetotais. Au niveau du Département, en 2024, 20 mineurs ont été identifiés, fin 2024, 93, et début 2025, 113. 10 situations sont identifiées sur notre UTAS :

- Mineurs entre 14 et 18 ans
- Plutôt chez les filles que chez les garçons (9 filles et 1 garçon) sur le territoire de Dieppe : 13 filles et 2 garçons.

Problématique partagée par le CMP enfant, avec 2 situations identifiées. Un travail pour mieux identifier les mineurs à risque ou déjà dans des réseaux de prostitution est à entamer. Les professionnels ne sont pas formés à cette problématique sur Yvetot, travail à faire en termes de prévention sur le secteur, être vigilant. L'influence des applications, des réseaux sociaux, le téléphone facilitent la prostitution des mineurs (rémunération des photos, argent facile). Des formations sont proposées par le Département à destination des professionnels. Des dispositifs, des actions sont mis en place plutôt sur Rouen ou Le Havre mais pas sur Yvetot. Le CMP insiste sur l'importance de la prévention. De plus, il souligne qu'il suffit qu'une seule personne parle pour que d'autres suivent. Pour celui-ci, il est essentiel de passer par les enfants pour atteindre les parents.

La problématique de la prostitution des mineurs soulève la question de la pornographie et de la sexualité chez les enfants.

Problème de l'accès à la pornographie chez les enfants, l'école a remarqué chez les élèves de CM un accès facile à la pornographie, influencé par les réseaux sociaux et les influenceurs. Avec la multiplication des réseaux sociaux, il est de plus en plus difficile de contrôler cet accès

aux enfants. Par ailleurs, il a été observé une faiblesse du contrôle parental sur l'utilisation des téléphones. Cela s'explique souvent par une méconnaissance des outils de contrôle parental de la part des parents. Bien que ceux-ci expriment une volonté de protéger leurs enfants, ils rencontrent des difficultés à l'installation et à la configuration de ces dispositifs. Cela souligne une nécessité d'accompagnement et de sensibilisation chez les parents, l'AEMO a donc soulevé un apport d'informations important, qui pourrait se présenter sous forme de plaquettes apportant de l'aide à la mise en place de ces dispositifs.

Face à la problématique de la sexualité, les parents se sentent souvent démunis face aux questions liées à la sexualité envers les enfants. Car la sexualité est vue comme un sujet tabou. Il est souligné que l'addiction est également un facteur préoccupant, notamment liée à la prostitution grâce à l'argent facile et à l'accès aux drogues lorsque les jeunes sont dans un réseau de prostitution.

Problèmes au collège et au lycée, les établissements ont rapporté des cas de jeunes filles se mettant en danger notamment avec l'échange de photos intimes. Le collège aborde lui aussi le sujet tabou qu'est la sexualité et les sites pornographiques. De nombreuses personnes ont évoqué que la majorité des enfants apprennent la sexualité à travers des sites à caractère pornographique.

Le collège aborde également le sujet délicat de la sexualité ainsi que l'exposition des élèves aux sites pornographiques. Il insiste sur l'importance d'introduire dès le plus jeune âge des discussions sur le consentement.

Le lycée évoque le coût exorbitant de faire venir un intervenant dans le cadre d'un forum destiné aux élèves autour de la prostitution. Une question se pose également : "Comment communiquer aux familles l'idée d'interventions sur le sujet de la pornographie ?"

Nolan rapporte n'avoir aucun souvenir d'une sensibilisation sur ces sujets durant ses années collège/lycée, mettant en lumière un possible manque d'accompagnement. Une autre perception soulevée concerne le refus catégorique de certains parents d'aborder ces thématiques, ce qui aboutit à une sensibilisation limitée. Ce positionnement parental pousse parfois les enfants à se tourner vers ce qui leur est interdit.

Malgré les efforts de certains parents à la surveillance des usages numériques, Internet reste un espace difficile à contrôler, offrant une multitude de contenus inappropriés et inadaptés aux enfants.

Le centre socioculturel Saint Exupéry exprime des questionnements concernant les enfants du dispositif C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), notamment sur ces thématiques. Elle souligne l'importance de permettre aux parents d'aborder ces sujets à la maison pour renforcer les messages éducatifs et préventifs.

Cependant, un constat persistant est le rôle des parents souvent marqué par un paradoxe : ces derniers souhaitent protéger leurs enfants mais refusent parfois d'aborder des réalités dérangeantes. Beaucoup pensent "connaître" leurs enfants et ne réalisent pas que ces derniers ont souvent accès à des vidéos inappropriées pour eux.

L'importance du café des parents, organisé 1 fois par mois au centre socioculturel, où ces questions peuvent être abordées, notamment autour de la thématique du "non" parental et de la gestion des interdictions face aux nouvelles réalités numériques sont nécessaires et importants.

Les témoignages auprès des jeunes mettent en évidence l'importance de raconter des histoires concrètes avec un vocabulaire adapté pour réussir à capter leur attention et favoriser une prise de conscience. Cependant, la sensibilisation reste complexe, selon l'idée du SAVS Arcaux, notamment en raison de moyens limités et de la période d'opposition chez certains enfants et adolescents. L'accompagnement à la parentalité avec des personnes en situation de handicap est parfois compliqué. Dire NON à son enfant est difficile et ne le dise pas. Le SAVS est souvent confronté à des modèles parentaux abimés voir inexistant.

Les actions de prévention s'appuient largement sur les partenaires externes et sur les parents, bien que ces derniers soient souvent démunis face à ces problématiques. Une question majeure demeure : "Comment accompagner les parents pour leur permettre d'intervenir efficacement ?"

Le centre de loisirs constate que les parents fréquentent principalement la structure dans une optique de divertissement (spectacles, kermesses). Ils montrent peu d'intérêt pour des activités liées à la vie quotidienne, qu'ils perçoivent comme manquant de sens ou destinées à d'autres publics, et pas pour eux directement. Il est également constaté un non-respect des rythmes biologiques et un retard scolaire important. En effet, le Centre de Loisirs ainsi que l'école constatent depuis le Covid principalement un désir de plaisir immédiat chez les parents. Pour exemple, cela peut se traduire par des sorties en semaine ce qui entraîne une fatigue chez les enfants voir de l'absentéisme scolaire.

La problématique de la santé mentale a été constatée chez les enfants/adolescents sur le département d'Yvetot.

Le collège et le lycée font face à une augmentation significative de cas d'élèves en détresse psychologique, observe un mal-être croissant. De nombreux jeunes apparaissent angoissés et mal dans leur peau, sans pour autant être capables d'exprimer clairement les causes de leur mal-être.

Lors des rencontres avec les parents, une détresse psychologique est également observée chez ces derniers, ce qui complexifie davantage la prise en charge de certains élèves.

Le harcèlement est souvent évoqué, mais il est parfois difficile de le distinguer des simples conflits. Le collège constate des comportements violents, un manque de repères en communication, des problèmes d'autorité et un absentéisme très important et un retard phénoménal. Ces difficultés sont liées au non-respect des rythmes biologiques et à une perte d'autorité parentale.

Pour y faire face, le collège a lancé un projet Vie Scolaire impliquant tous les partenaires internes et externes pour renforcer le travail en réseau, le partage d'informations afin de mieux soutenir les élèves.

D'autres problèmes comme l'absentéisme sont fortement présents dans les établissements et absentéisme des élèves et qui se trouvent à l'intérieur du collège. Lorsque les établissements prennent contact avec les parents, ceux-ci expliquent qu'ils ne veulent pas forcer les enfants à aller à l'école.

Il est constaté une augmentation de la violence entre jeunes, créée par un manque de codes sociaux afin de résoudre les conflits.

Il est observé un trafic de Puff dans le milieu scolaire. Ce phénomène peut contribuer à la délinquance chez les mineurs.

Le collège à évoquer un manque d'éducateurs de prévention sur le territoire.

La COMCOM peut relayer des informations auprès des communes locales.

Le multiaccueil La Capucine a proposé une réflexion en cours sur la mise en place d'un système de garde pour permettre aux parents de prendre du temps pour eux-mêmes. L'idée est de promouvoir le baby-sitting collaboratif, où les parents échangent des services de garde entre eux, facilitant la conciliation entre vie personnelle et obligations familiales.

Ce projet pourrait être développé en partenariat avec le centre, afin de créer un réseau de confiance entre les familles, renforçant le soutien mutuel et l'entraide.

Le centre socioculturel Saint Exupéry a également repéré des problématiques liées à l'alimentation, la santé et l'hygiène auxquelles des moyens ludiques ont été mis en place pour sensibiliser les familles et les enfants.

Un constat important est que les parents passent de moins en moins de temps de qualité avec leurs enfants, ce qui fragilise la relation parent-enfant. Il est aussi souligné la nécessité de laisser les enfants souffler, de leur offrir du temps pour se reposer, ne rien faire et apprendre à s'ennuyer.

4. Quelques pistes de réflexion

Quelques points importants ressortis de ce temps d'échange :

- *Mettre en place des actions de prévention sur le territoire en partenariat*
- *Changer nos pratiques professionnelles : intervenir davantage auprès des enfants*
- *Mal être important chez les enfants et les parents*
- *Travail autour de la sexualité, de la santé en générale*
- *Importance du travail en réseau*
- *Mettre en place concrètement des actions, des projets*

Il n'est pas prévu d'autres temps d'échange. Un questionnaire sera envoyé aux partenaires qui n'ont pas pu être présents et aux partenaires qui peuvent travailler avec un public famille.

6/ Questionnaire aux familles

Questionnaire : Bien vivre à Yvetot ☺

Dans le cadre du renouvellement de son Projet Educatif de Territoire et de son projet social , le service Enfance Jeunesse Famille de la ville d'Yvetot et le Centre socioculturel Saint Exupéry du CCAS d'Yvetot souhaiteraient connaître les attentes et les besoins des habitants en matière de relations sociales, de parentalité et des habitudes de vie. Ce questionnaire, anonyme, est précieux car il déterminera les futures actions à mettre en place sur le territoire Yvetotais. Merci pour le temps consacré.

* Obligatoire

Pour mieux vous connaître

1. Quel est votre lieu d'habitation ? *

- Yvetot
- Autre ville qu'Yvetot mais dans la communauté de commune
- Extérieur

2. Vous habitez : *

- Un logement collectif.
- Une habitation individuelle.

3. Quel est le nombre d'adulte(s) dans le foyer ? *

- 1 adulte
- 2 adultes

4. Êtes-vous une famille recomposée ? *

- Oui
- Non

5. Quelle est la tranche d'âge des adultes (2 réponses possibles) ? *

Sélectionnez au plus 2 options.

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 24 ans
- Entre 25 et 29 ans
- Entre 30 et 34 ans
- Entre 35 et 39 ans
- de 40 ans à 65 ans
- plus de 65 ans

6. Quelle est votre situation professionnelle ? *

Sélectionnez au plus 2 options.

- Agriculteurs.
- Artisans, commerçants ou profession libérale.
- Cadres.
- Employés.
- Ouvriers.
- Retraités.
- Sans activité professionnelle.
- En recherche d'emploi.
- En formation.

7. Quel est le nombre d'enfant(s) dans le foyer ? *

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- plus de 4

8. Dans quelle(s) tranche(s) d'âge se situe(nt) ils ? *

- 0-2 ans.
- 3-5 ans.
- 6-8 ans.
- 9-11 ans.
- 12-15 ans.
- 16-18 ans.
- plus de 18 ans.

Le rôle de parents

9. Si vous deviez définir les 2 missions les plus importantes dans le rôle de parents, vous diriez que c'est : *

Sélectionnez 2 options.

- être un guide pour lui transmettre des valeurs et en faire un citoyen intégré et autonome.
- de poser un cadre éducatif.
- d'assurer son avenir professionnel.
- d'assurer la sécurité physique et affective de son enfant (prévention des dangers physiques, harcèlement, exclusion sociale...)
- de répondre à ses besoins matériels.
- être un confident et un ami.
- Autre

10. Dans votre fonction parentale, vous arrive-t-il de vous sentir seul(e), isolé(e) ou épuisé(e) ? *

- Jamais.
- Rarement.
- Souvent.
- Très souvent.
- Tous les jours.

11. Lorsque vous êtes en difficulté dans vos fonctions parentales, où trouvez vous des réponses ? *

- Je cherche des réponses seul(e).
- J'interroge la famille proche.
- Je regarde sur Internet.
- Je me rapproche d'un professionnel.

12. En tant que parents, quels sont les sujets qui vous préoccupent (3 choix possibles) ? *

Sélectionnez 3 options.

- Les conduites à risque (drogue, alcool...).
- L'avenir professionnel (orientation dans le cursus, démarcher un patron, écrire un CV ou lettre de motivation...).
- L'utilisation et le danger des réseaux sociaux.
- La gestion des écrans.
- La pose du cadre familial (instaurer les règles et s'y tenir).
- La santé mentale des jeunes (détresse psychologique, dépression, ...).
- La sexualité sous toutes ses formes.
- L'inclusion et le handicap.
- La gestion des conflits.
- L'alimentation.
- La scolarité (aide aux devoirs, suivi des leçons...).

13. Seriez-vous intéressé(e) par des ateliers vous aidant dans vos fonctions parentales ? *

- Oui
- Non

14. Sous quelle(s) forme(s) ? (2 choix possibles). *

Sélectionnez 2 options.

- Rencontres individuelles (rendez-vous)
- Ateliers parents/enfants (ludiques et récréatifs)
- Café des parents (partage d'expérience)
- Conférence (informations transmises par un professionnel de manière collective).
- Vidéo ou film

15. Quelle période serait la plus adaptée pour participer à ces ateliers ? *

- Sur le temps scolaire
- Durant les vacances scolaires

16. A quel(s) moment(s) ? (plusieurs choix possibles) *

- Le matin (9h00/11h00)
- L'après midi (14h00/16h00)
- En fin d'après midi (17h00/18h30)
- En soirée (19h00/20h30)

17. Souhaitez-vous faire part de vos remarques sur la parentalité et qui n'auraient pas été abordées dans ce questionnaire ? *

Vos habitudes de vie.

18. Fréquentez-vous les structures (associatives ou municipales) ou établissements présents sur la ville (Centre Socioculturel, Maison de Quartiers...) ? *

- Oui
- Non

19. Lesquel(le)s ? *

- Centre Socioculturel Saint Exupéry
- Maison de Quartiers
- Associations sportives
- Associations culturelles
- Médiathèque
- Les Vikings
- Cinéma
- MIC
- La Galerie DUCHAMP
- Autre

20. Pourquoi ? *

- Je n'en ressens pas le besoin
- Je ne trouve pas cela utile
- Par manque de temps
- Par manque de moyens financiers
- Je n'ai pas trouvé ce que je recherchais

21. Que manquerait-il selon vous ? *

22. Votre/vos enfant(s) fréquente(nt) ils les structures (associatives ou municipales) ou établissements présents sur la ville (Centre Socioculturel, Maison de Quartiers...) ? *

- Oui
- Non
- Il n'y a pas d'enfant dans le foyer

23. Lesquel(le)s ? *

- Centre Socioculturel Saint Exupéry
- Maison de Quartiers
- Associations sportives
- Associations culturelles
- Médiathèque
- Les Vikings
- Cinéma
- MIC
- Accueil de loisirs
- Crèches
- La Galerie DUCHAMP
- Autre

24. Pourquoi ? *

- Il ne trouve pas cela utile.
- Par manque de temps.
- Par manque de moyens financiers.
- Il n'a pas trouvé ce qu'il recherchait

25. Que manquerait-il selon vous/lui/eux ? *

26. Partagez-vous du temps en famille (parents/enfants) ? *

- Non pas vraiment
- Oui mais rarement
- Oui suffisamment
- Oui, souvent
- Oui, et c'est ma priorité

27. Pourquoi ? *

- Ma vie professionnelle prend parfois le pas sur ma vie privée et je manque de temps.
- Je suis très sollicité(e) autre que professionnellement (association, ami, famille ...) et je manque de temps.
- Je suis en manque d'idée.
- Autre

28. Quel(s) type(s) d'activité(s) faites-vous ? *

- Activité de consommation (sortie au cinéma, accrobranche, escape game...).
- Atelier à la maison (cuisine ou activités manuelles).
- Jeux de société.
- Activité culturelle (visite de musée, cinéma...).
- Sorties "gratuites" (promenade, jeux extérieurs, plage...).
- Autre

Vivre à Yvetot

29. Qu'est-ce qui vous plaît dans votre ville ? *

- L'animation et activité.
- La convivialité.
- Les commerces.
- Le transport.
- Le logement.
- Autre

30. Qualifiez les affirmations suivantes selon vos rapports de voisinage : *

	Oui	Non
Je n'ai aucune relation de voisinage.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'ai quelques conversations avec mes voisins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'ai déjà reçu un voisin chez moi.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je suis déjà entré(e) chez mes voisins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'ai déjà reçu un service de mes voisins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'ai déjà rendu service à mes voisins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je peux identifier au moins un voisin comme un ami.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

31. Vous sentez-vous en sécurité dans votre ville ? *

- Oui.
- Pas assez.
- Non.

32. Qu'est-ce qui crée ce sentiment d'insécurité ? *

33. Quel(s) pourrai(en)t être vos autres sujets de préoccupation ? *

- Accès aux soins.
- Accès aux droits.
- La mobilité et le déplacement.
- Le logement.
- Emploi et chômage.
- Accès aux aides sociales.
- Accès au numérique.
- Lutte contre les discriminations.
- La transition écologique et le développement durable.
- Autre

7/ Tableau de suivi_Bilan annuel COPIL

Objectif Général	Objectifs opérationnels	Mise en action	Niveau de réalisation	Orientation N+1
Intitulé OBJECTIF 1	<i>Intitulé objectif opérationnel</i> <u>1</u>	Pas de mise en action		A prioriser
	<i>Intitulé objectif opérationnel</i> <u>2</u>	Mise en action 1		A développer
	<i>Intitulé objectif opérationnel</i> <u>3</u>	Mise en action 1		A maintenir
		Mise en action 2		